

PARAIT LE DIMANCHE

LE NUMÉRO: 1 FRANC

FRA 123

LA REVUE NOIRE

Organe bi-mensuel des Industries de la Houille et du Fer

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

E. LEFÈVRE

Ingénieur civil

DIRECTION ET ADMINISTRATION: 33, RUE MEUREIN, LILLE

2^e Année. - N^o 45.

ABONNEMENTS :
France..... 20 francs par an.
Union postale..... 25

30 Avril 1899.

Les Abonnements et les Annonces sont payables d'avance et continuent sauf avis contraire.

L. FRANÇOIS, A. GRELLOU & C^{ie}

Usines et Bureaux: 43, Rue des Entrepreneurs, PARIS (Grenelle)

MANUFACTURE
de

Courroies BALATA

DEVIS SUR DEMANDE

MANUFACTURE GÉNÉRALE
de

CAOUTCHOUC
et Gutta-Percha

VÊTEMENTS IMPERMÉABLES, ARTICLES DE CHIRURGIE

MANUFACTURE
de

Fils et Câbles Electriques

TARIF SPECIAL DES DIVERS ISOLEMENTS

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: FABRICANT-PARIS

Agence du Nord de la France: SUBRA, 6, rue Faidherbe, Lille.

Société des Etab^{ts} POSTEL-VINAY

Société anonyme, Capital: 3,000,000 de francs

PARIS * 41, Rue des Volontaires, 41 * PARIS

EXPOSITION UNIVERSELLE 1889: MEMBRE DU JURY, HORS CONCOURS

41 TYPES DE **DYNAMOS & MOTEURS** DE 2 A 1200 CHEVAUX

MOTEURS FERMÉS, complètement à l'abri de l'eau, des acides, huiles, poussières, etc.

POMPES & VENTILATEURS ÉLECTRIQUES, GRUES, TREUILS, PONTS ROULANTS, MONTE-CHARGES, ASCENSEURS ÉLECTRIQUES

25,000 Chevaux livrés en 1897 pour le Transport de force, l'Eclairage et la Traction électriques

ATELIERS SPÉCIAUX POUR LA CONSTRUCTION DU MATÉRIEL THOMSON-HOUSTON, ADOPTÉ DANS LES VILLES DE PARIS, LYON, MARSEILLE, BORDEAUX, LE RAINCY, VERSAILLES, ROUBAIX, TOURCOING, LE HAVRE, ROUEN, ETC.

RÉFÉRENCES NOMBREUSES & IMPORTANTES DANS LE NORD DE LA FRANCE

DOREZ, ingénieur à Roubaix, Agent général du Nord de la France.

FONDERIES & ATELIERS DE CONSTRUCTION

PARIS **A. PIAT et ses Fils** SOISSONS

TRANSMISSIONS · POULIES · ENGRENAGES

ÉLÉVATEURS, TRANSPORTEURS pour charbons, briquettes, coke

POMPES, VENTILATEURS

Succursale: 59, RUE DE LA FOSSE-AUX-CHÊNES, ROUBAIX (12)

FONDERIE DE FER

POUR PIÈCES DE TOUS POIDS & TOUTES DIMENSIONS

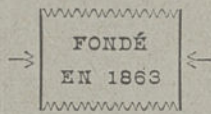
SPECIALITÉ DE PIÈCES MÉCANIQUES

S^{té} A^{me} des Fonderies DUROT-BINAULD

LA MADELEINE-LEZ-LILLE (Nord) (8)

LILLE, IMP. G. DUBAR ET C^{ie}.





CRÉDIT LYONNAIS



Agence de LILLE, Rue Nationale, 28

AVEC SOUS-AGENCES à DOUAI, CAMBRAI, ARMENTIÈRES et CAUDRY

Rue de Bellain, 10

Rue de la Herse, 9

Rue Nationale, 52

Rue Centrale, 6

ORDRES DE BOURSE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER.
 PAIEMENT A VUE DE TOUS COUPONS.
 GARDE DE TITRES, PAPIERS, OBJETS PRÉCIEUX, ETC.
 AVANCES DE FONDS SUR TITRES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.
 RÉGULARISATION ET REMBOURSEMENT DE TITRES.
 TRANSFERTS, CONVERSIONS DE TITRES, ETC.

DÉPÔTS DE FONDS (COMPTES CHÈQUES).
 DÉLIVRANCE DE CHÈQUES SUR TOUS PAYS.
 PAIEMENTS TÉLÉGRAPHIQUES POUR TOUS PAYS.
 LETTRES DE CRÉDIT POUR VOYAGES.
 OUVERTURE DE COMPTES COURANTS.
 ESCOMPTE ET RECOUVREMENT D'EFFETS DE COMMERCE.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

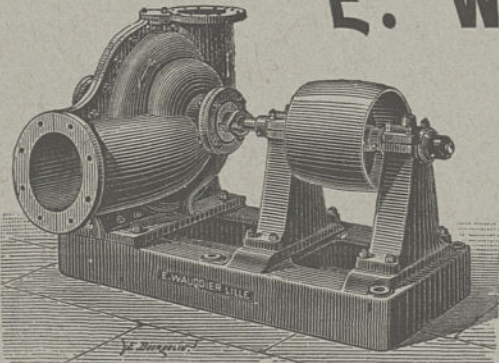
(Compartiments à partir de 5 fr. par mois)

POUR LA GARDE DES TITRES, OBJETS PRÉCIEUX, PAPIERS, ETC.

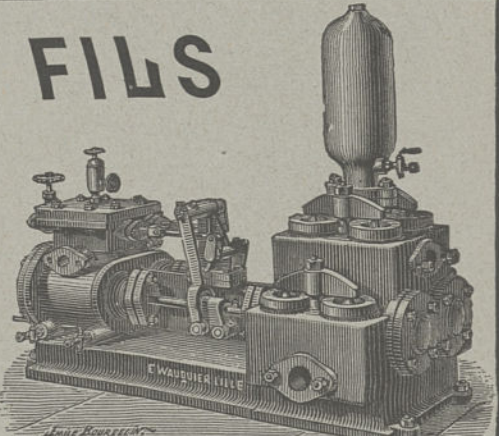
E. WAUQUIER & FILS

CONSTRUCTEURS
 69, Rue de Wazemmes
LILLE

Pompes Centrifuges
 POMPES DOUBLES A ACTION DIRECTE
 Constructions Mécaniques
CHAUDRONNERIE EN CUIVRE



Pompe centrifuge



POMPE DOUBLE A ACTION DIRECTE

Ascenseurs hydrauliques
 Brevetés s. g. d. g.

Sans Puits ni Forage. — Sécurité absolue
 SPÉCIALITÉ DE MONTE-CHARGE MÉCANIQUE AU PAR COURROIE

THOMAS-JÉSUPRET

Constructeur, rue Roland, 59, LILLE

INSTALLATION DE BUANDERIES
 Chaudières, Laveuses, Tondeuses, Essoreuses, Séchoirs
 A FEU ET A VAPEUR

Machines à repasser le linge
 DRAPS, NAPPEs, SERVIETTES, RIDEAUX, ETC.
 pour Hospices, Hôpitaux, Blanchisseurs, etc.

Spécialité d'APPAREILS ÉLÉVATEURS brevetés s. g. d. g.
 ASCENSEURS HYDRAULIQUES p^r HOTELS & MAGASINS
 Monte-Charges d'Usines mus par courroies
 TIRE-SACS HYDRAULIQUES & MÉCANIQUES
 MACHINES A VAPEUR A CHAUDIÈRES VERTICALES

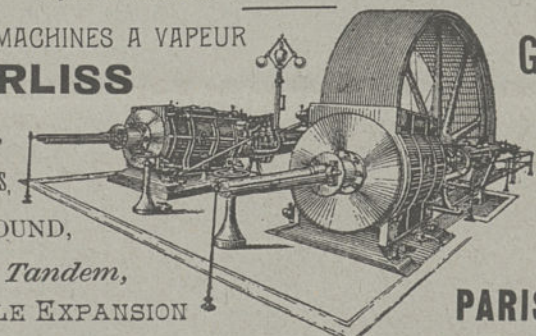
Anciens Etablissements LE GAVRIAN et Fils, fondés en 1848, à Lille (Nord)
 Introduceurs en France de la machine CORLISS

GREPPELLE & GARAND

Ingénieurs-Constructeurs à LILLE, Successeurs de V. BRASSEUR

MACHINES A VAPEUR
CORLISS

simples,
 JUMELLES,
 COMPOUND,
 Tandem,
 TRIPLE EXPANSION



GRAND PRIX
 Exposition
 Universelle
PARIS 1889

Auguste VERLINDE, Constructeur-Mécanicien, 8, Boulevard Papin, LILLE

APPAREILS DE LEVAGE

Palans à hélice ou Poulies françaises, Palans différentiels. Treuils ordinaires, Treuils appliques, Treuils de carrossiers. Monte-charges: Ascenseurs à mains, Ascenseurs au moteur avec câble en chanvre et câble métallique, Monte-plats, Tire-sacs, Monte-charge roulant à double mouvement vertical et horizontal pour filatures ou toute autre industrie. Séries de poulies en une et deux pièces constamment disponibles en magasin. Paliers. Grues. Chariots roulants ordinaires et à direction. Amarres. Chaînes. Moustes. Crics. Vérins. Pinces lève-sacs. Portes à fermetures automatiques brevetées pour ascenseurs.

LA REVUE NOIRE

ORGANE BI-MENSUEL DES INDUSTRIES DE LA HOUILLE ET DU FER

ABONNEMENTS D'UN AN : France, 20 francs; — Union postale, 25 francs.

RÉCLAMES : 2 FRANCS LA LIGNE DE TEXTE

POUR LES ANNONCES, S'ADRESSER AUX BUREAUX : 33, RUE MEUREIN, LILLE

Les Abonnements et les Annonces sont payables d'avance et continuent sauf avis contraire

Sommaire. BULLETIN ÉCONOMIQUE : L'industrie minérale en France, en 1897 (*suite*) ; Les salaires des mineurs ; Les accidents du travail. — BULLETIN INDUSTRIEL : Nécrologie ; Personnel ; Fours à coke ; Générateurs Lagosse ; L'emploi de l'électricité dans les mines à grisou, en Angleterre (*à suivre*). — BULLETIN COMMERCIAL : France ; Belgique ; Allemagne ; Angleterre. — BULLETIN FINANCIER : Mines de houille du Ban-Lafaverge ; Mines de houille de Montrambert ; Belgique : Charbonnage du Levant-du-Flénu. — Tableau des valeurs minières et métallurgiques de France, revue des cours. — Tableau des valeurs minières et métallurgiques de Belgique, revue des cours. — INFORMATIONS DIVERSES.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

L'INDUSTRIE MINÉRALE EN FRANCE EN 1897

(Suite.)

Les salaires portés sur le tableau précédent sont les salaires en argent, auxquels s'ajoutent, en quantité variable, des allocations en nature. Ils se différencient d'un bassin à l'autre en raison des conditions dans lesquelles s'exécutent les travaux, des facilités plus ou moins grandes qu'offre le recrutement des mineurs, etc., et ne sont pas en rapport avec la production journalière moyenne par ouvrier, qui est influencée par la méthode d'exploitation, l'épaisseur et le degré de pureté des couches exploitées, la solidité du toit, la distance des chantiers au puits d'extraction, le mode de roulage souterrain.

De même, les frais de main-d'œuvre par tonne sont très variables d'un bassin à l'autre, suivant les conditions locales : c'est ainsi qu'à Alais, ils sont relativement élevés à cause de l'importance des triages et lavages que l'on fait à la main dans la plupart des mines du département du Gard.

La production annuelle s'est accrue de 11 tonnes par ouvrier du fond et de 7 tonnes par ouvrier sans distinction, par rapport à l'année antérieure, pour l'ensemble des exploitations françaises. Grâce à cette augmentation, les frais de main-d'œuvre ont diminué de 10 centimes par tonne, en moyenne.

Grèves. — Les grèves survenues en 1897 dans les houillères ont occasionné 91.500 journées de chômage, nombre voisin de celui de l'année précédente (98.500), et relativement peu élevé si on le compare à celui des journées de travail effectuées, qui a été, comme on l'a dit, de plus de 41 millions.

Il convient de citer parmi ces grèves, celle de la Grand'Combe, à laquelle prirent part 2.500 ouvriers, et qui dura 64 jours ; celle de la Chapelle-sous-Dun, dans Saône-et-Loire, par le fait de laquelle 400 ouvriers chômèrent pendant 20 jours ; enfin celle de Mouzeil, dans la Loire-Inférieure, qui comprit 68 ouvriers et se soutint 23 jours.

Importations et exportations. — L'importation a été de 11.208.000 tonnes de houille et de coke, lesquelles représentent 11.975.000 tonnes si l'on remplace le coke par la quantité de houille qui lui a donné naissance⁽¹⁾. Cette transformation opérée, on constate une augmentation de 381.000 tonnes, 3,3 p. 100, par rapport à l'année précédente. Le détail des importations par pays d'origine est donné dans le tableau ci-dessous :

	HOUILLE	COKE	TOTAL des houilles et coques	TOTAL exprimé en houille (1)	DIFFÉRENCE par rapport à 1896	PART proportionnelle de chaque pays importateur p. 100
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	
Angleterre. . .	5.460.000 (2)	21.000	5.481.000	5.491.000	+402.000	46
Belgique. . .	3.534.000	579.000	4.113.000	4.402.000	-191.000	37
Allemagne. . .	675.000	934.000	1.609.000	2.077.000	+170.000	17
Autres pays . .	5.000	»	5.000	5.000	»	»
TOTAUX.	9.674.000	1.534.000	11.208.000	11.975.000	+381.000	100

Les importations anglaises constituent les 46 centièmes (2 p. 100 de plus qu'en 1896) de l'importation totale et sont en progrès de 387.000 tonnes de houille et 10.000 de coke. Les charbonnages belges ont diminué leurs envois de houille, en France, de 207.000 tonnes, qui sont loin d'avoir été compensées par un gain de 11.000 tonnes de coke. Par contre, l'Allemagne a augmenté ses exportations, dans notre pays, de 34.000 tonnes de houille et 90.000 tonnes de coke.

Les houilles étrangères, en tenant compte de la transformation des chiffres relatifs au coke, représentent 29 p. 100 de notre consommation, comme l'année précédente.

Les exportations de combustible minéral se sont élevées à 988.000 tonnes. Elles se décomposent en 919.000 tonnes de houille et d'anthracite, 2.000 de lignite et 67.000 de coke. Si l'on compte ces dernières pour 100.000 tonnes de houille, on obtient pour l'exportation *exprimée en houille* la quantité de 1.021.000 tonnes, en augmentation de 117.000 tonnes (13 p. 100) sur l'année 1896. Les principaux bassins exportateurs ont été ceux de Valen-

(1) Dans les tableaux de cette statistique relatifs à la consommation des combustibles minéraux, le coke est toujours remplacé par le poids correspondant de houille crue, calculé à raison de 150 tonnes de houille pour 100 tonnes de coke.

(2) Y compris 759.000 tonnes consommées à bord des navires français et pour lesquelles il n'a pas été perçu de droits d'entrée, mais non compris 8.500 tonnes qui ont été réexportées.

ciennes (677.000 tonnes), de la Loire (139.000), d'Alais (80.000), du Creuzot et Blanzv (70.000), de Ronchamp (25.000).

Ces exportations se sont réparties par pays de la manière suivante :

PAYS DE DESTINATION	HOUILLE		TOTAL des houilles et coques	TOTAL exprimé en houille	DIFFÉRENCE par rapport à 1896
	tonnes	tonnes			
Belgique.	572.000	21.000	593.000	604.000	+ 141.000
Suisse	204.000	22.000	226.000	237.000	+ 3.000
Espagne	36.000	»	36.000	36.000	- 10.000
Italie	13.000	18.000	31.000	40.000	+ 3.000
Allemagne	9.000	1.000	10.000	10.000	- 12.000
Algérie et colonies françaises	14.000	»	14.000	14.000	- 7.000
Autres pays.	3.000	5.000	8.000	10.000	- 16.000
Bâtiments à vapeur étrangers	70.000	»	70.000	70.000	+ 15.000
ENSEMBLE.	921.000	67.000	988.000	1.021.000	+ 117.000

On n'a pas compris dans l'exportation 166.000 tonnes de houille livrées pour provision de bord à des bâtiments à vapeur français et comptées à la consommation des départements où elles ont été embarquées, ni 48.000 tonnes de houille et 4.000 tonnes de coke expédiées dans le pays de Gex et la Savoie neutralisée (zone franche).

L'exportation a formé 3,3 0/0 de l'extraction, au lieu de 3,1 l'année précédente.

Consommation. — La France a consommé 41.841.000 tonnes de charbon en 1897, soit 1.846.000 (3,5 0/0) de plus que l'année précédente.

Le compte s'établit comme il suit, en nombres ronds :

Production	30.798.000 t.	} 42.862.000 tonnes.
Diminution du stock	89.000 t.	
Importation	11.975.000 t.	
Exportation (à retrancher)	1.021.000 »	
RESTE acquit à la consommation	41.841.000 »	

Notre production, comme on le voit, n'atteint pas tout à fait les trois quarts de notre consommation.

Distribution des combustibles minéraux par départements. —

Les neuf départements suivants ont consommé chacun plus d'un million de tonnes ; ils ont absorbé près des 6 dixièmes de la consommation de la France, déduction faite des quantités employées par les Compagnies de chemins de fer d'intérêt général. Ces quantités ont été retranchées pour la première fois, dans cette statistique, de la consommation des départements et elles font l'objet d'une mention spéciale, à la suite des départements, dans les tableaux numéros 5 et 6. Il en sera question un peu plus loin.

	CONSOMMATION en 1897 tonnes
Nord	6.333.000
Meurthe-et-Moselle	4.041.000
Seine	3.565.000
Pas-de-Calais	2.365.000
Seine-Inférieure	1.588.000
Rhône	1.302.000
Bouches-du-Rhône	1.257.000
Saône-et-Loire	1.235.000
Loire	1.185.000
ENSEMBLE	22.871.000

Viennent ensuite les départements de Seine-et-Oise (879.000 tonnes), de l'Aisne (793.000), de la Somme (677.000), de l'Allier (617.000), du Gard (574.000), des Ardennes (567.000), de l'Isère (547.000), de la Loire-Inférieure (525.000), de l'Oise (518.000). Tous les autres ont consommé moins de 500.000 tonnes ; 29 moins de 100.000.

Parmi les neuf départements dont la consommation a dépassé un million de tonnes de houille, trois, la Seine, Meurthe-et-Moselle et la Seine-Inférieure ne renferment aucune exploitation de charbon ; un quatrième, le Rhône, n'a qu'une production insignifiante. Les cinq autres trouvent dans les mines qu'ils possèdent une partie plus ou moins grande du combustible dont ils ont besoin. La Loire se suffit à elle-même ; le Pas-de-Calais consomme le sixième seulement de son charbon et emprunte au dehors plus du huitième de sa consommation ; le Nord demande au Pas-de-Calais et à la Belgique les deux tiers de sa consommation et expédie ailleurs les quatre sixièmes de sa propre production. Saône-et-Loire reçoit d'autres bassins le quart de ce qu'il consomme. Le département des Bouches-du-Rhône ne produit que du lignite et emploie trois fois plus de houille.

(A suivre).

LES SALAIRES DES MINEURS

Voici, *in extenso*, le texte officiel du procès-verbal adopté le 14 avril, dont nous avons déjà reproduit les principaux passages dans notre dernier numéro et qui a été communiqué à la presse à l'issue de la séance :

Conférence tenue à Arras le 14 avril 1899 entre les délégués mineurs et les Compagnies houillères.

A deux heures et demie de l'après-midi, se sont réunis à l'Hôtel de l'Univers, à Arras, les délégations ouvrière et patronale des houillères du Nord et du Pas-de-Calais.

Étaient présents : pour les ouvriers, MM. Basly, Lamendin, Évrard, Cadot, Moché, Cordier, Caron, Morel, Lernoull, Wannepain, Goniaux, Durieux, Bersant, Caudmont, Bertiaux.

Pour les Compagnies : MM. Lavours, Reumaux, Viala, Bailly, Dombre, Théry, Lemay. M. Tacquet, indisposé, s'est fait excuser.

Les délégués se sont mis d'accord sur l'interprétation du procès-verbal de l'arbitrage de 1891. Les délégués reconnaissent que les salaires, dans chaque Compagnie, doivent être ceux de la période des douze mois qui a précédé la grève de 1889, majorés d'une prime de 20 0/0.

Sur ce point, la Compagnie de Bruay renouvelle la déclaration qu'elle a faite en septembre 1898.

La délégation des ouvriers, développant les arguments qui ont été présentés par leur président lors du dernier congrès de Lens, a demandé à la délégation des Compagnies de discuter l'augmentation de salaires dont elles seraient disposées à faire profiter leurs ouvriers.

M. Basly appuie avec énergie sur l'augmentation de rendement de l'ouvrier du fond en général, qu'il relève dans la comparaison des chiffres des dernières années. Il met également en avant, pour soutenir le principe de l'augmentation qu'il demande pour le personnel ouvrier, l'amélioration des prix de vente, en insistant principalement sur la stabilité d'une bonne moyenne de salaires qui fait mieux l'affaire de l'ouvrier que les variations successives imposées par les conditions commerciales de l'exploitation.

Une discussion assez longue s'engage sur ces différents points entre les membres de la conférence.

Les délégués patrons font ressortir, relativement à l'augmentation de rendement, que si l'on reprend le tableau des dix dernières années, on constate, en comparant 1888 avec 1897, au lieu d'une augmentation, une diminution de 7.06 0/0 et avec cela un salaire supérieur à la tonne de 31.11 0/0 ; que, comparé avec 1892, on a, il est vrai, une augmentation de rendement de 8.15 0/0, mais que, par suite des salaires payés à ces deux époques, la diminution dans le prix de revient des salaires à la tonne ne représente que 3.50 0/0.

Dans ces conditions, les délégués des Compagnies estiment qu'elles trouvent seulement dans cette comparaison une justification, apparente au moins, de l'augmentation de 3.50 0/0 qu'elles sont disposées à accorder.

Elles admettent la hausse mise en avant par la délégation ouvrière non pas comme absolument atteinte, mais comme résumant ce qu'on aura obtenu lorsque les marchés anciens seront terminés.

Mais elles font remarquer que, malgré cela, on est encore fort loin des prix de 1891.

Les Compagnies font observer qu'il ne faut pas oublier que déjà, depuis la dernière réunion, les salaires ont été notablement majorés, qu'à tous ces arguments il faut en ajouter un autre qu'on semble perdre de vue et qui, cependant, représente pour les Compagnies une charge des plus lourdes : C'est la nouvelle loi sur les accidents qui, d'après le tarif publié par le *Journal officiel* du 2 avril 1899, représente 7.47 0/0 des salaires en garantie d'assurance.

Pour ces divers motifs, et après une résistance opiniâtre de la délégation ouvrière, les Compagnies, tenant compte de ces arguments et voulant donner une preuve de leur désir de voir les ouvriers profiter d'une période de prospérité, comptant, du reste, ainsi que le déclare la délégation ouvrière, que l'augmentation qu'elles accorderont ne viendra en aucune manière porter atteinte à l'effet utile et que l'ouvrier ne se contentera pas de gagner autant en travaillant moins, mais continuera de travailler autant pour gagner davantage, elles proposent à la délégation ouvrière une majoration de 5 0/0 de la prime actuelle de 20 0/0 et de la porter à 25 0/0.

Il est bien entendu que cette augmentation de 5 0/0 cessera de plein droit quand la situation commerciale se modifiera en baisse ; par contre, les délégués des Compagnies s'engagent, comme dans la convention d'Arras de 1891, à maintenir, le plus longtemps possible, la prime de 20 0/0.

La délégation ouvrière fait observer que cette augmentation de 5 0/0 ne paraît pas correspondre aux accroissements du prix de vente.

La discussion reprend à nouveau avec les mêmes arguments et les mêmes chiffres.

Convaincus que les délégués patronaux avaient offert le maximum de ce qu'il était possible et que prolonger plus longtemps la discussion était superflu, M. Basly a demandé une suspension de séance pour permettre aux délégués ouvriers de se concerter.

À la reprise de la réunion, l'entente s'est enfin établie et il a été convenu que la prime de 20 0/0, actuellement payée dans le Pas-de-Calais, sera portée à 25 0/0 à partir du 16 courant pour toutes les catégories des ouvriers du fond.

En ce qui concerne les Compagnies du bassin du Nord qui ne paient pas l'augmentation ancienne sous forme de prime, il est convenu que dorénavant elles paieront sous forme de prime les 5 0/0 d'augmentation de ce jour sur les salaires actuels.

Les Compagnies de Ferfay et de Crespin ont déclaré réserver leur liberté d'action ; la Compagnie d'Ostricourt ne se sépare pas des autres sociétés, mais elle y met la condition que ses ouvriers seront descendus à cinq heures du matin, comme dans les autres Compagnies.

La délégation ouvrière fait toutes ses réserves au sujet des déclarations des trois Compagnies ci-dessus.

M. Lavaurs informe les membres de la conférence que la Compagnie d'Anzin fera pour ses ouvriers ce que les autres Compagnies auront décidé de faire pour les leurs.

Après lecture, le présent procès-verbal a été adopté et signé par tous les membres présents.

Le 23 avril, un Congrès de délégués du syndicat des mineurs s'est tenu à Lens, pour prendre connaissance des résultats de la conférence d'Arras.

La presse politique de la région a donné de ce congrès des comptes rendus que nous ne pouvons reproduire ici. Ce qu'il importe toutefois d'en retenir, c'est que la délégation ouvrière a fait vérifier par son président, M. Basly, les chiffres des statistiques fournies par les Compagnies à la réunion d'Arras, et que M. Basly croit avoir trouvé ces chiffres en désaccord complet avec ceux des statistiques officielles.

Néanmoins, les membres du Congrès ont accepté la hausse de 5 0/0 consentie par les charbonnages, ce qui résulte des termes de la résolution adoptée et de ceux de la lettre ci-dessous dont l'envoi au président de la délégation patronale a été votée à l'unanimité, moins 2 voix, des 111 délégués présents.

Résolution Sorriaux, de Courrières, adoptée par le Congrès.

Les délégués du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, réunis à Lens, salle de l'Hermitage, le dimanche 23 avril 1899, après avoir entendu les explica-

tions fournies par la délégation ouvrière concernant l'entrevue qui a eu lieu à Arras le 14 courant, entre ladite délégation et les représentants des houillères, acceptent momentanément l'augmentation de 5 0/0 consentie par les Compagnies, se félicitent qu'une fois de plus les Compagnies aient reconnu officiellement le Syndicat et engagent tous les travailleurs du sous-sol à adhérer en masse au groupement qui est seul capable d'améliorer leur situation.

Ils émettent le vœu que si le prix de la houille se maintient ou s'accroît, un nouveau congrès se réunisse en août prochain et examine s'il n'y aurait pas lieu de demander aux représentants des houillères une nouvelle entrevue dans laquelle serait discutée l'éventualité d'une nouvelle augmentation.

Lens, le 23 avril 1899.

Monsieur Lavaurs, président de la délégation des directeurs des charbonnages.

Monsieur le Président,

Or, il résulte de l'examen auquel se sont livrés les représentants des ouvriers qu'en laissant de côté les salaires journaliers, aucun des chiffres qui ont servi de base à la discussion d'Arras ne concorde avec ceux portés à la statistique.

1° Le prix moyen de vente, est en réalité inférieur à celui des charbons vendus au public sur le carreau des mines ; 2° les salaires à la tonne ont été majorés avec les versements obligatoires mis à la charge de l'exploitation par la loi du 29 juin 1894 ; 3° en comparant le rendement annuel de 1888 avec celui de 1897, on constate que ce dernier a subi une augmentation de 22 tonnes par ouvrier du fond et non pas la diminution de 7,06 0/0 que les délégués patrons prétendaient y exister.

Dans ces conditions, les délégués des ouvriers mineurs estiment qu'il y a lieu de provoquer une seconde entrevue pour apporter au procès-verbal de celle du 14 avril des rectifications qui s'imposent.

En attendant, ils acceptent comme minimum susceptible d'être modifié, l'augmentation de 5 0/0 consentie par les représentants des charbonnages.

Veuillez agréer, etc.

Pour la délégation ouvrière,

Le Président,

E. BASLY,

Député du Pas-de-Calais.

Une motion présentée par MM. Cordier, de Carvin, et Cadot, de Bruay, demandant aux Compagnies de remettre au Syndicat, chaque quinzaine, un double du carnet de paie et invitant les mineurs à ne plus faire d'heures supplémentaires, a été également adoptée.

Une invitation à la grève n'a pas trouvé d'écho.

* * *

En reprenant le texte du procès-verbal de la conférence d'Arras du 14 avril, on remarque tout d'abord que les délégués se sont mis d'accord sur l'interprétation à donner au procès-verbal de la conférence d'Arras de 1891 :

« Les délégués reconnaissent que les salaires, dans chaque Compagnie, doivent être ceux de la période des douze mois qui a précédé la grève de 1889, majorés d'une prime de 20 0/0 ».

Cette rédaction, dépourvue de toute ambiguïté, ne laisse subsister aucun doute. Le salaire de base varie avec les Compagnies et n'est pas uniformément de 4 fr. 80. Il en résulte que, dans les Compagnies où la moyenne des salaires payés pendant la période de douze mois qui a précédé la grève de 1889, a été inférieure à 4 fr. 80, les mineurs de ces Compagnies ne seront pas fondés, en droit, à réclamer, depuis le 16 avril, un salaire moyen de 6 fr.

L'introduction dans le procès-verbal de la phrase que nous venons de reproduire, prouve évidemment que les délégations ouvrière et patronale ont tenu à éviter, pour l'avenir, toute cause de conflit pour divergence d'interprétation.

Pourquoi faut-il qu'à côté d'un texte aussi précis, nous ayons à en signaler un autre dont les termes vagues et incertains seront la cause, un jour où l'autre, de nouvelles discussions stériles ou dangereuses.

Ce texte, le voici :

« Il est bien entendu que cette augmentation de 5 0/0 cessera de plein droit quand la situation commerciale se modifiera en baisse; par contre, les délégués des Compagnies s'engagent, comme dans la Convention d'Arras de 1891, à maintenir, le plus longtemps possible, la prime de 20 0/0. »

Le plus longtemps possible!

En voilà une expression dans un contrat? C'est un terme qui ouvre la porte à l'arbitraire le plus absolu, aussi bien pour les ouvriers que pour les Compagnies.

En outre, les 5 0/0 supplémentaires cesseront d'être accordés quand la situation commerciale se modifiera en baisse. Mais à quel moment? Sera-ce au mois d'avril, alors que prendront fin la majeure partie des contrats passés avec la hausse moyenne et admise de 2 francs, ou bien dans le cours de l'année, au moment où le marché présentera les premiers graves symptômes de faiblesse.

On aura le temps, plus tard, de songer à résoudre les questions dues à des interprétations différentes de la phrase incriminée, dira-t-on.

Nous ferons remarquer qu'il est bien plus facile d'arriver à une entente raisonnée, lorsque les relations sont bonnes, comme c'est le cas actuellement entre patrons et ouvriers, que lorsqu'elles sont tendues et que les problèmes à résoudre s'imposent d'eux-mêmes à l'attention.

E. L.

* * *

En réponse à la lettre de M. Basly du 23 avril, M. Lavaurs a envoyé, à celui-ci, une lettre dont nous extrayons ce qui suit :

1° Prix moyen de vente. — Vous dites que les prix moyens de vente sont en réalité inférieurs à ceux des charbons vendus au public. A cela nous vous avons fait remarquer que le prix réel du charbon est, non pas seulement celui des ventes au public, mais bien celui de toutes les ventes, cessions ou consommations, c'est-à-dire de l'ensemble de la production de l'ouvrier mineur. C'est cet ensemble seul qui doit être considéré, et c'est ce qui nous permettait de vous dire que, de 1891 à 1896, les prix ainsi établis avaient baissé de 29,18 0/0. Si nous avons considéré les prix tels que vous voulez les établir, la différence aurait été sensiblement la même, puisqu'elle est encore de 28,10 0/0.

2° Les salaires à la tonne ont été majorés, comme nous vous l'avons dit, comme cela est écrit, d'ailleurs, en toutes lettres sur les tableaux que nous vous avons laissés entre les mains, des versements faits au profit de l'ouvrier pour les institutions de prévoyance (c'est-à-dire les versements aux caisses de retraite et de secours, sans y comprendre, comme vous l'auriez avancé, les frais d'instruction, culte, etc., etc.); et il ne nous paraît pas qu'il puisse en être autrement, puisque ces versements ne sont autre chose qu'une majoration des salaires que nous payons, et dont nos ouvriers doivent profiter.

3° Quant au rendement par journée d'ouvrier, nous vous avons fait observer que nous ne pouvions admettre le rendement que vous présentiez; nous n'en avons pas, nous, discuté la sincérité, j'ai eu soin de vous le dire; mais nous vous avons fait remarquer que c'est la production journalière qu'il faut comparer, et non la production annuelle, parce qu'entre deux années il y a des écarts considérables dans le nombre de jours de travail.

J'ajouterai que nous avons bien précisé que la comparaison qui devait être établie était celle entre la période actuelle et l'année 1892, parce que, en admettant la hausse moyenne de 2 fr., dont vous vous prévaliez sur les prix de 1896, pour la période de reprise que nous traversons, on arrivait à un prix de vente voisin de celui de 1892, bien qu'il lui fût encore inférieur (2,79 pour cent, en prenant le prix de vente général, et 2,66 pour cent, en prenant le vôtre, c'est-à-dire les ventes au public seulement); que de la comparaison du rendement de 1897 avec 1892 résultait une augmentation de production de l'ouvrier du fond de 8,15 pour cent, qui, étant donnés les salaires, ne se traduisait que par une diminution du prix de revient main-d'œuvre de 3,50 pour cent; que bien que cette augmentation de rendement fût due au perfectionnement de l'outillage, à l'amélioration des méthodes d'exploitation, et non à un effort plus grand de l'ouvrier, nous lui en abandonnions volontiers le bénéfice, pour trouver une justification à une augmentation de salaires. Voilà quel a été le point de départ de notre proposition, et c'est sur votre insistance

très opiniâtre, je le répète, que, désireux d'arriver à un arrangement, nous sommes allés jusqu'à 5 pour cent.

Dans ces conditions, je ne vois pas en quoi notre procès-verbal est entaché de données, je ne dirai pas fausses, mais erronées; et je suis convaincu qu'après ces explications, vous considérerez qu'il est inutile de réunir à nouveau la délégation, dont la mission est terminée.

Si, néanmoins, vous insistiez, veuillez me le faire savoir, afin que je réunisse mes collègues pour les consulter à cet effet.

Veuillez agréer, etc., etc.

Signé : A.-LAVAURS.

M. Lavaurs réfute donc sans peine les objections présentées par la délégation ouvrière et son raisonnement nous paraît absolument logique. Dans ces conditions, nous ne voyons pas trop la nécessité d'apporter au procès-verbal de la conférence du 14 avril, des modifications qui ne pourraient en aucune façon être des rectifications.

E. L.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

La loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail aura bien fait parler d'elle.

Il n'est pas, en effet, de groupement industriel qui ne se soit préoccupé de ses futurs résultats et n'ait signalé au Gouvernement ou aux membres du Parlement l'absurdité de ses dispositions.

Si elle était appliquée, comme elle doit l'être, à partir du 1^{er} juin, ce serait la ruine des petites industries, dont la plupart sont incapables de verser annuellement, comme prime d'assurance contre les accidents, 10 0/0 du montant des salaires distribués; ce serait le chômage et la misère pour leurs ouvriers.

Ce serait l'éviction des ouvriers pères de famille par les célibataires et ce serait surtout, dans toute notre région, le remplacement de la main-d'œuvre française par la main-d'œuvre étrangère.

Avec ses dehors humanitaires, aucune loi n'a été, en réalité, si dangereuse pour la classe ouvrière et pour l'industrie.

C'est ce que viennent de proclamer à leur tour les industriels du canton de Merville réunis, dans cette ville, au nombre de 200, le 16 avril dernier.

MM. Plichon, député, Duquenne, conseiller général, Bouilliez, conseiller d'arrondissement, Dupont, maire d'Estaires, Gailly, représentant le maire de la Gorgue, et Demon, membre de la Chambre de commerce d'Armentières, étaient présents à la réunion.

Dans la délibération adoptée à l'issue de la séance, l'Assemblée, avec des considérants fortement motivés, reconnaît qu'une loi sur les accidents du travail est nécessaire et indispensable, mais elle estime :

Que cette loi doit s'inspirer de principes équitables;

Qu'elle doit s'appliquer à tous les patrons et ouvriers, sans aucune distinction, même pour les ouvriers agricoles; que l'indemnité, lorsqu'il y a lieu de l'accorder, ne soit due qu'après quinze jours d'incapacité de travail;

Que l'indemnité soit déterminée après examen des circonstances de l'accident, des facultés de travail et de l'état pathologique de la victime;

Que pour fixer l'indemnité, il ne soit pas tenu compte de la nationalité ni de la situation de famille de la victime;

Que tout accident arrivé par la faute de l'ouvrier ne donne droit à aucune indemnité.

Une Commission a été, en outre, nommée par l'Assemblée pour poursuivre, par tous les moyens possibles, la réalisation des vœux ci-dessus énumérés.

Devant l'unanimité des protestations de l'industrie française, le Gouvernement se verra, sans aucun doute, obligé d'apporter des modifications essentielles à la loi du 9 avril; mais il importe néanmoins de ne pas s'endormir sur cette idée et de profiter de toutes les occasions pour saisir directement de la question, soit l'opinion publique, soit les membres du Parlement ou du Gouvernement avant le 1^{er} juin.

Dans cet ordre d'idées, notre faible concours est tout entier acquis d'avance aux défenseurs de l'industrie et de la prospérité nationales.

E. L.

BULLETIN INDUSTRIEL

PETITES NOUVELLES

Nécrologie. — M. P. Thiroloix, ex-administrateur des mines de Crespin et administrateur du Nord du Rieu-du-Cœur, vient d'avoir la profonde douleur de perdre sa mère. Connaissant l'extrême sensibilité de notre ami, nous savons combien est rude le coup qui l'a frappé; aussi prenons-nous la plus grande part à son affliction. Qu'il nous permette de lui adresser ici, ainsi qu'à sa famille, nos plus vives et sincères condoléances.

Personnel. — M. Chaillet, ingénieur des travaux du fond aux mines de Carvin, quitte cette Compagnie pour celle de Flines-lez-Raches. Nous croyons savoir que son remplaçant n'est pas encore nommé.

Fours à coke. — Dourges vient de mettre à feu une nouvelle batterie de 30 fours à récupération, ce qui doit lui faire 120 fours en tout.

GÉNÉRATEURS LAGOSSE

La question de la production de la vapeur, dans les usines, constitue l'une des préoccupations les plus troublantes qui assaillent actuellement les industriels; car non seulement les charbons de vapeur sont hors de prix, mais ils sont encore si peu abondants sur le marché qu'on peut constamment craindre d'en manquer d'un moment à l'autre.

Les tout-venants demi-gras, qu'on payait 11 fr. 50, il y a deux ans à peine, sont vendus 15 fr. 50 aujourd'hui, les fines maigres ont passé de 8 fr. 50 à 12 fr. et 12 fr. 50, les demi-grasses de 10 fr. à 14 fr. 50, etc. Il y a donc eu, pendant cette période, une augmentation de prix de 30 à 40 0/0.

Mais ce n'est pas tout.

Lorsque le charbon est l'objet d'une demande telle que les mines arrivent difficilement à la satisfaire, celles-ci sont tout naturellement portées à profiter de la situation et insensiblement la teneur en cendres du charbon livré s'accroît. De sorte que, concurremment à la majoration des prix, les industriels

subissent souvent une diminution de l'effet utile de leur combustible, et tout cela augmente fâcheusement leur prix de revient. Dès qu'ils s'en aperçoivent, ils sont alors tout disposés, contrairement à leur habitude en temps normal, à étudier de plus près les mérites et avantages respectifs des divers genres de générateurs de vapeur.

C'est précisément parce que le moment est opportun que nous voulons présenter aujourd'hui un générateur, non pas tout à fait nouveau, puisqu'il a déjà fait ses preuves — et de brillantes preuves encore — mais peu répandu dans le Nord de la France.

Les générateurs employés dans notre région peuvent être divisés en trois grandes classes :

1^o Les classiques chaudières ordinaires avec bouilleurs inférieurs ;

2^o Les chaudières semi-tubulaires ;

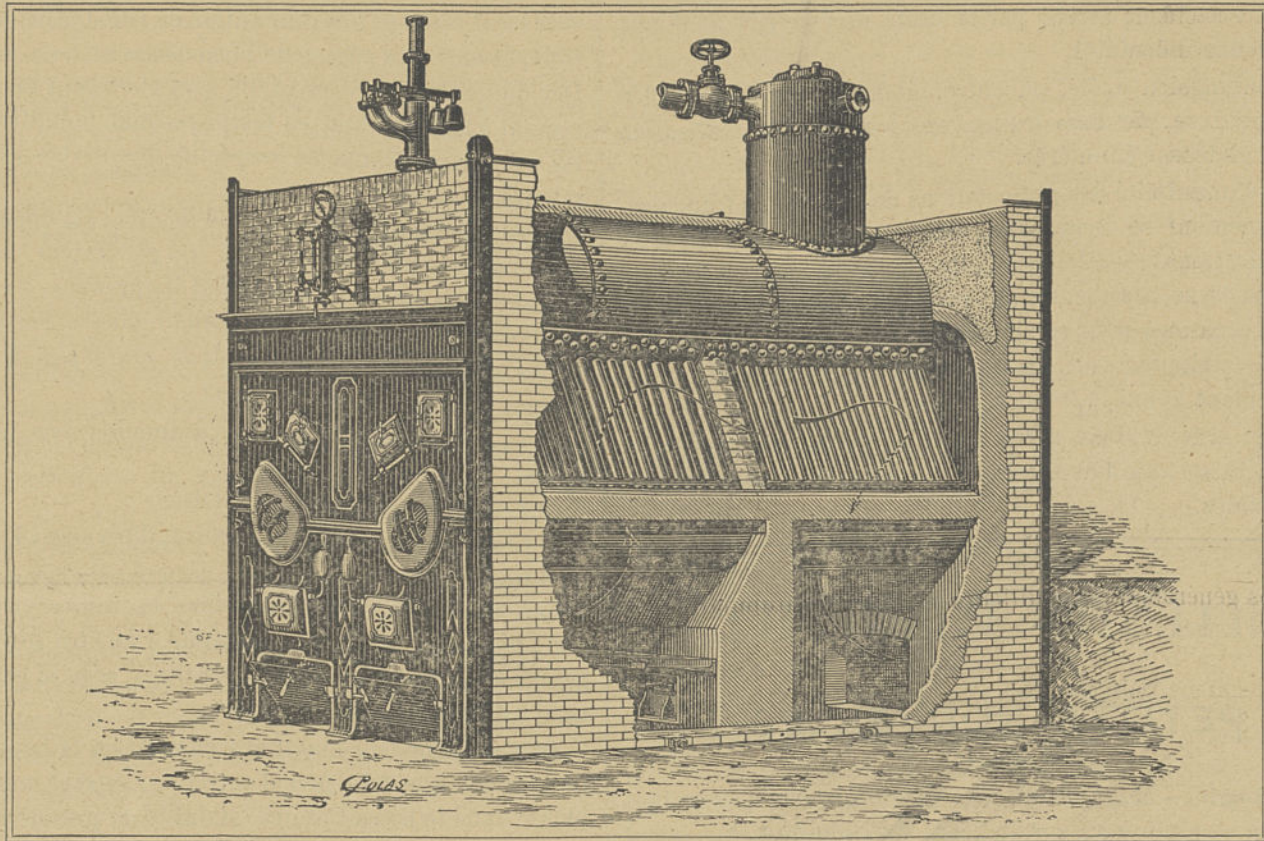
3^o Les chaudières multitubulaires, dites aussi à petits éléments ou à tubes d'eau.

Les tubulaires, dans lesquelles la fumée circule dans un certain nombre de tubes de faible diamètre noyés dans l'eau, genres locomotive, locomobile et autres, sont si peu nombreuses qu'il est inutile de s'en occuper.

Tout le monde connaît les chaudières à bouilleurs qui ne nécessitent que très peu d'entretien, offrent une grande souplesse dans le travail et une stabilité de pression remarquable par suite des grands volumes d'eau et de vapeur qu'elles renferment. Les principaux désavantages de ces générateurs sont : leurs grandes dimensions qui en font souvent des appareils gênants ou impossibles à placer, leur mauvaise utilisation de la chaleur des gaz et la faible vitesse de circulation de l'eau qu'elles renferment. Ces deux dernières conditions donnent aux chaudières à bouilleurs un rendement beaucoup moins bon que celui obtenu avec les chaudières des deux autres classes. Il est vrai qu'on peut, en partie, remédier à cette infériorité par l'adjonction de réchauffeurs, mais ces derniers élèvent alors considérablement le prix d'installation et s'usent, d'ailleurs, assez rapidement dans la plupart des cas. La production de ces générateurs est de 8 à 10 kilos de vapeur à l'heure par m² de surface de chauffe, mais on peut produire beaucoup plus sans inconvénient pour eux, le rendement seul s'en trouvant affecté.

Les semi-tubulaires sont des chaudières à bouilleurs de faible emplacement, dans lesquels les gaz chauds traversent un faisceau tubulaire noyé dans l'eau et reliant le fond avant au fond arrière de la chaudière. La chaleur des gaz est mieux utilisée avec ces générateurs qu'avec les précédents, mais la vitesse de circulation de l'eau est encore peu élevée. Néanmoins, le rendement de ces appareils est satisfaisant. Leur grand inconvénient est un manque absolu de souplesse qui empêche de forcer la production de vapeur si l'on ne veut s'exposer à des fuites nombreuses et importantes aux emmanchements des tubes. La production moyenne de ces chaudières, en marche normale, est de 12 à 14 kilos de vapeur par heure et par mètre carré de surface de chauffe.

Dans les multitubulaires, les gaz chauds lèchent l'extérieur des tubes dans l'intérieur desquels l'eau circule. Les gaz, obligés de traverser *normalement* et plusieurs fois le faisceau tubulaire pour se rendre à la cheminée, lui abandonnent une grande partie de leur chaleur, absorbée d'ailleurs facilement par l'eau dont la vitesse dans les tubes est considérable. Il en résulte

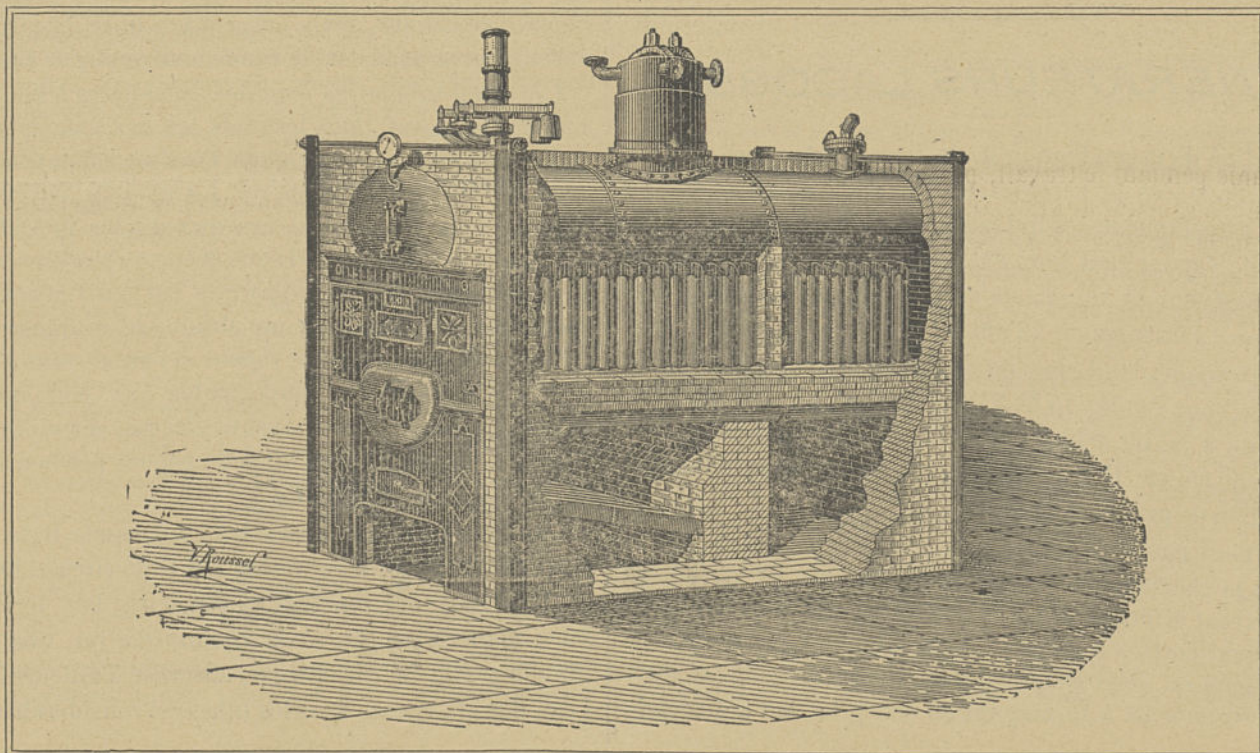


que le rendement de ces générateurs est très élevé. Mais comme ils ne contiennent qu'un faible volume d'eau et de vapeur relativement à leur surface de chauffe, la pression y est absolument instable et l'on est souvent obligé de leur adjoindre des réservoirs de vapeur. La production de vapeur de ces générateurs qui, dans un espace très restreint, peuvent présenter une très grande surface de chauffe, varie en bonne marche de 18 à 25 kilos par m² de cette surface. Leur entretien est très délicat.

Comme rendement de ces diverses sortes de générateurs — non munis de réchauffeurs — on peut compter : 7 à 8 kilos de vapeur pour les chaudières à bouilleurs, 8 à 9 kilos pour les

semi-tubulaires et 9 à 10 kilos pour les multitubulaires, par kilogramme de charbon pur et sec.

La chaudière **LAGOSSE**, dont nous voulons nous occuper aujourd'hui, est appelée, par son inventeur, semi-multitubulaire. Elle participe, en effet, de la chaudière ordinaire en ce qu'elle comporte 1 ou 2 bouilleurs inférieurs, et de la multitubulaire en ce que ces bouilleurs sont réunis au corps de chaudière proprement dit par une quantité de tubes léchés par les gaz et dans lesquels circule l'eau. Ces tubes sont mis en place par l'intérieur du corps de chaudière, leur longueur est donc déterminée par le diamètre de celui-ci.



Chaque bouilleur est en communication directe avec la chaudière par deux faisceaux de tubes. Le faisceau avant, situé au-dessus du foyer, est composé de tubes de gros diamètre pour faciliter le dégagement de la vapeur; ces tubes laissent, en outre, de larges passages entre eux pour éviter une extinction trop brusquée des flammes. Le faisceau arrière est formé de tubes de faible diamètre, très rapprochés les uns des autres; il est traversé en deuxième parcours par les gaz chauds, qui sont forcés de se diviser en lames minces et d'abandonner ainsi plus facilement leur chaleur.

Par suite de l'action directe du feu sur le faisceau tubulaire avant, la vaporisation est considérable dans ces tubes et la circulation de l'eau, favorisée par la différence de température des deux faisceaux, devient forcément très active.

Cette circulation, en dehors de l'augmentation de rendement qu'elle procure, empêche les sels calcaires d'adhérer aux tubes. Ces sels se déposent, en grande partie, à l'arrière des bouilleurs, où la circulation de l'eau est presque nulle.

En résumé, la chaudière mixte **LAGOSSE** possède les avantages des générateurs à bouilleurs et des multitubulaires sans en présenter les inconvénients. Des premiers, elle conserve la souplesse de travail et la stabilité de pression; des seconds, elle a les dimensions réduites, la grande production de vapeur et le grand rendement organique.

Beaucoup plus simple que la multitubulaire, dont elle n'a pas les nombreux joints, elle offre la même facilité d'entretien et de conduite que la chaudière à bouilleurs et, par suite, elle peut être mise entre les mains de n'importe quel chauffeur.

Des résultats de neuf essais que nous avons sous les yeux — 7 de ces essais ayant été effectués par les associations alsacienne, parisienne et picarde de propriétaires d'appareils à vapeur — il résulte que la moyenne de vaporisation par heure et par mètre carré de surface de chauffe des chaudières Lagosse essayées a été de 22 k. 332 et le rendement moyen par kilogramme de charbon net et sec de 9 k. 536. La surface de chauffe des générateurs soumis aux essais variant de 28 à 85 m².

De pareils résultats se passent de commentaires et justifient la présentation que nous avons tenu à faire à nos lecteurs, de ce nouveau-né si intéressant.

Nous voulons cependant faire remarquer que la grande puissance de vaporisation de ce générateur permet de faire une économie notable sur le prix d'établissement, puisque, pour obtenir une production de vapeur déterminée, la surface de chauffe de la chaudière Lagosse devra être 2,5 fois moindre que celle d'une chaudière à bouilleurs et presque deux fois moindre que celle d'une semi-tubulaire. Il y aura, en outre, une très grande économie pendant le travail, puisque l'entretien est nul et le rendement de vapeur par kilogramme de charbon très élevé.

A tous égards, la chaudière **LAGOSSE** est donc recommandable.

E. LEFÈVRE.

Emploi de l'Electricité dans les mines à grisou en Angleterre

PAR M. LEPROUX, INGÉNIEUR DES MINES
(Extrait des *Annales des Mines*)

La note qui va suivre est le résultat d'une étude entreprise, au cours de l'été de 1898, pour rechercher si, dans les houillères anglaises, l'emploi de l'énergie électrique dans l'intérieur des mines grisouteuses est soumis à des précautions spéciales. Chargé de cette étude par M. le Ministre des Travaux publics et accrédité, par l'intermédiaire de M. le Ministre des Affaires étrangères, auprès de M. le Secrétaire d'État pour l'Intérieur, nous avons pensé que le mieux à faire était de nous mettre en

rapport avec MM. les Inspecteurs des Mines, estimant que la question, touchant de si près à la sécurité, ne pouvait leur être étrangère; que ces Messieurs nous mettraient à même de visiter les installations se rapportant à l'objet de notre mission, et surtout, que tout perfectionnement de nature à rendre plus sûr l'emploi de l'électricité dans les mines à grisou aurait été porté à leur connaissance, à raison de la nature même de leurs occupations.

Grâce à l'obligeance que nous avons très généralement rencontrée chez MM. les Inspecteurs, nous avons pu, soit directement, soit indirectement, nous mettre en rapport avec la plupart de ceux d'entre eux qui sont chargés des districts houillers, et, grâce à eux, grâce aussi à l'accueil qui nous a été fait par les exploitants de mines auxquels nous étions adressés, par les constructeurs, etc., nous avons réuni un ensemble de renseignements et de documents, dont l'exposé suivra.

(A suivre).

BULLETIN COMMERCIAL

FRANCE

Charbons. — L'attention du monde industriel a été, toute la quinzaine, retenue par le Congrès de Lens et la grève des mineurs belges.

Le premier a confirmé l'entente d'Arras. (*Voir Salaires des mineurs.*)

C'était ce que le bon sens commandait de faire. Le syndicat des mineurs conteste bien encore un peu les chiffres fournis par les charbonnages lors de la conférence mixte, mais ce ne peut être que pour la forme. Nous pensons, d'ailleurs, qu'il serait puéril d'attacher trop d'importance à cette contestation, car en l'état actuel des choses, il est certain que les exploitants ont fait preuve de beaucoup de bonne volonté, sous tous les rapports, et qu'ils ont accordé tout ce qu'ils pouvaient donner. Les mineurs, d'ailleurs, ne nient pas cette bonne volonté et se montrent particulièrement satisfaits des égards que les délégués des charbonnages ont pour leurs représentants. En cela, ils ont grandement raison, car ces procédés nouveaux marquent une ère nouvelle dans les rapports du travail avec le capital, en France. On ne saurait trop souhaiter de voir s'étendre l'emploi de ces procédés.

La grève des mineurs belges, par sa généralisation, est venue jeter à nouveau l'inquiétude chez les industriels de l'Est et du Nord de la France et principalement chez les métallurgistes. Ces derniers, en effet, consomment des charbons belges en majeure partie. Or, il est évident que, du jour au lendemain, les houillères du Nord et du Pas-de-Calais ne peuvent pas remplacer ces charbons lorsqu'ils viennent à manquer, surtout lorsque, comme c'est le cas actuellement, le disponible est pour ainsi dire introuvable.

En se retournant vers nos houillères, ces industriels, auxquels se joignent, en outre, nombre de leurs confrères belges, font pencher une fois de plus la balance commerciale du côté de la demande. Et les prix augmentent à nouveau, mais, encore une fois, le charbon disponible est excessivement rare et bien peu nombreux sont ceux qui peuvent s'en procurer. Le marché, qui présentait dernièrement cette anomalie d'une hausse importante des combustibles pour foyers domestiques à l'entrée de la bonne saison, ce qui indique déjà un état de fermeté peu commune, est donc encore consolidé par la grève.

Dans ces conditions, ce serait la famine à bref délai si les mineurs belges devaient rester longtemps en chômage. Mais, ainsi que nous l'expliquons plus loin et conformément aux renseignements qui nous sont parvenus, nous estimons que ce chômage sera de courte durée. Il n'en résultera pas moins que les charbons, déjà rares avant la grève, le seront encore bien davantage après.

Dans des circonstances exceptionnelles comme celles que nous rencontrons actuellement, il est impossible d'indiquer des prix puisque ceux-ci n'ont plus rien de fixe ; néanmoins, nous pouvons dire que les fines grasses disponibles sont vendues jusque 19 fr., les autres cours étant à l'avenant.

Pour quant au coke métallurgique, il serait impossible, même pour de très fortes quantités, d'en trouver à moins de 25 fr., le coke de fonderie valant de 32 à 35 fr.

Ci-dessous, les résultats du commerce français des combustibles pour les trois premiers mois des années 1899, 1898 et 1897 :

COMMERCE SPÉCIAL, C'EST-A-DIRE QUANTITÉS LIVRÉES A LA CONSOMMATION

IMPORTATIONS

		1899	1898	1897	
		Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.	
HOUILLE	GRUE	Angleterre.....	1.473.690	1.273.880	1.496.940
		Belgique.....	913.500	716.330	803.840
		Allemagne.....	171.300	162.870	156.110
		Divers.....	1.310	4.400	670
		TOTAUX.....	2.559.800	2.154.480	2.457.560
	COKE	Belgique.....	157.050	165.340	152.860
		Allemagne.....	171.640	181.150	210.830
		Divers.....	6.280	6.060	3.380
		TOTAUX.....	334.970	352.550	367.070
		Goudron et brai de houille.....	55.573	78.442	53.503

EXPORTATIONS

		1899	1898	1897	
HOUILLE	GRUE	Belgique.....	136.000	142.090	156.050
		Italie.....	4.230	3.250	4.890
		Suisse.....	47.380	50.830	51.420
		Turquie.....	1.100	10	620
		Egypte.....	30	—	—
		Algérie.....	30	540	630
		Divers.....	27.420	27.270	25.910
		Approvisionnement	52.310	34.440	1.970
		de navires	14.880	24.930	20.030
		TOTAUX.....	283.380	283.410	261.520
Coke.....	16.020	19.290	16.550		
Cendres de coke.....	730	760	720		
Goudron et brai de houille.....	5.431	6.273	6.493		

Il manquait décidément bien du charbon en France, puisque pour le 1^{er} trimestre de l'année, les importations de houille sont supérieures de 405.000 t. ou près de 19 0/0 à celles du 1^{er} trimestre 1898.

Pour le mois de mars seulement, elles se sont élevées à 949.440 t. contre 835.270 t. en 1898, accusant ainsi un progrès de 13,6 0/0. Les envois de l'Angleterre ont atteint 538.770 t. contre 441.430 en mars 1898. Celles de la Belgique ont été de 349.790 t. au lieu de 331.500 t. l'an dernier. Celles d'Allemagne n'ont pas augmenté, elles se sont maintenues à 61.000 t.

Pour le coke, nos importations sont en décroissance de 18.000 t., dont 8.000 pour la Belgique et 10.000 pour l'Allemagne.

Nos exportations ont également une tendance à décroître. Sur la Belgique, elles sont en diminution de 6.000 t. et sur la Suisse de 3.500 t., mais un accroissement des expéditions sur les ports compense cette perte.

Il y a de même une diminution de 3.000 t. ou de près de 17 0/0 sur nos exportations de coke.

* * *

Pendant la première quinzaine d'avril, pour treize jours de travail, les nombres de wagons de dix tonnes chargés de houille ou de coke et expédiés des charbonnages du Nord et du Pas-de-Calais, par voie ferrée, ont été les suivants :

	1899	1898	Différence 1899
Département du Nord.....	40.405	42.508	- 2.403
» du Pas-de-Calais.....	27.823	26.111	+ 1.712
Totaux.....	37.928	38.619	- 691

Par jour de travail, la moyenne des expéditions journalières a été de 2.918 wagons, contre 3.380 et 3.347 pendant les deux quinzaines de mars.

Fontes, fers et aciers. — En ce qui concerne le marché sidérurgique, on ne peut que se répéter. De tous les points de la France, les nouvelles sont bonnes quant à l'alimentation des usines. On remarque bien quelque peu que les grosses adjudications sont relativement peu nombreuses, mais on ne s'en préoccupe pas outre mesure, les carnets d'ordres étant encore abondamment garnis.

D'ailleurs, l'attention est surtout attirée du côté du combustible et il semble bien que, dans certaines régions, la rareté de celui-ci va diminuer forcément la production. Il en résulte que la tendance des cours est toujours à la hausse.

Le prix moyen des coques rendus dans les usines du comptoir de Longwy a été de 24 fr. 84 en mars, en hausse de 2 centimes par rapport à celui de février.

Voici les résultats du mouvement commercial des fers et aciers, pour le 1^{er} trimestre des années 1899, 1898 et 1897 :

COMMERCE SPÉCIAL, C'EST-A-DIRE QUANTITÉS LIVRÉES A LA CONSOMMATION

IMPORTATION

		1899	1898	1897	
FERS	Minerais.....	480.988 ^t	511.352 ^t	544.604 ^t	
	Fonte brute, moulage et affinage.....	13.480	15.932	11.447	
	Fonte ferro-manganèse, etc.....	593	916	826	
	Fers en barres	au bois.....	2.200	2.463	2.192
		au coke.....	881	378	203
	Rails.....	»	24	2	
	Fers à T et Fers cornières.....	297	67	192	
	Tôles	laminées.....	839	204	157
		minces plus de 0 ^m / _m 6.....	161	344	26
		— 0 ^m / _m 6 ou moins.....	473	92	101
ACIERS	En barres	rails.....	441	161	32
		lingots, billettes.....	605	351	360
	Essieux et bandages bruts.....	150	45	9	
	Tôles laminées	à chaud.....	282	397	206
		à froid.....	68	124	93

EXPORTATION

		1899	1898	1897	
FERS	Minerais.....	55.519	45.805	64.706 ^t	
	Fonte brute, moulage et affinage.....	40.973	45.623	25.428	
	Fers en barres	au coke.....	6.655	9.561	8.245
		au bois.....	39	6	40
	Rails.....	751	218	513	
	Fers à T et cornières.....	2.560	801	695	
	Tôles.....	796	729	1.106	
	ACIERS	Rails.....	2.996	3.260	5.241
		Lingots, billettes et autres.....	5.979	6.523	4.388
		Essieux et bandages bruts.....	118	90	51
Tôles laminées		à chaud.....	469	578	119
		à froid.....	23	47	58

BELGIQUE

Charbons. — L'adjudication du 4 avril, en consacrant la hausse mise en avant depuis un mois par les charbonnages, a eu, par ricochet, un autre résultat beaucoup moins satisfaisant. Ce résultat, c'est une grève presque générale des mineurs de tous les bassins.

Ce conflit, dont l'importance n'est pas niable, a lui-même une répercussion désastreuse sur les autres industries belges et principalement sur la métallurgie du fer et de l'acier, dont la situation s'était précisément beaucoup améliorée depuis quelques mois. Or, par suite de la faiblesse des stocks de charbon et de l'impossibilité où se trouvent la France et l'Allemagne d'augmenter leurs expéditions sur la Belgique, un certain nombre d'usines du rayon de Charleroi ont déjà dû, sinon arrêter totalement leur fabrication, au moins réduire sensiblement leur production et forcer au chômage une partie de leurs ouvriers. Plus de 2.000 métallurgistes sont ainsi sans travail.

Aussi, l'émoi est-il grand dans tout le pays, au point que le Roi lui-même a dû provoquer la réunion d'urgence des Conseils de l'industrie, composés comme l'on sait de patrons et d'ouvriers, pour trouver une solution satisfaisant à la fois les charbonnages et les mineurs.

Mais ces derniers veulent absolument une augmentation de salaires de 20 0/0, augmentation qu'il est sûrement impossible de leur accorder.

Cependant, malgré l'énormité de leurs prétentions, l'opinion publique ne leur est pas trop défavorable. Outre que le prix des charbons s'est rapidement élevé en diverses circonstances récentes, nombre de directeurs de charbonnages, par une politique peu adroite, ont refusé, en effet, sans ménagements d'aucune sorte, toute discussion avec les représentants ouvriers et, le plus souvent, toute augmentation.

Les mineurs ont pris ce refus sec pour du dédain, s'en sont froissés et ne cherchent actuellement qu'à en tirer vengeance.

Malgré cela, il est presque évident que la grève ne deviendra pas générale et qu'elle ne durera pas longtemps.

Elle ne deviendra pas absolument générale, parce qu'à côté des exploitants qui se sont montrés intransigeants, il en est d'autres qui, comprenant mieux la situation, ont progressivement accru le salaire de leurs ouvriers *en ayant soin de le leur faire remarquer* et que ces derniers, satisfaits de leurs payes et des égards qu'on a leur montrés, n'ont aucune raison d'abandonner le travail.

Elle sera de courte durée, parce qu'à cette époque de l'année, où les légumes manquent absolument, il est impossible de vivre longtemps avec peu d'argent. Les mineurs ayant touché leur quinzaine le 22 seront amenés à reprendre le travail lorsqu'elle sera épuisée, c'est-à-dire peu de temps après le 1^{er} mai, attendu qu'il leur est impossible de trouver à s'occuper dans les champs.

D'autre part, les charbonnages ont devant eux un avenir brillant, si brillant qu'il l'est bien rarement autant, mais dont la durée est encore un mystère pour tout le monde. Leur désir ne peut être que d'en profiter le plus rapidement possible. C'est pourquoi quelques-uns ont déjà offert jusqu'à 10 0/0 à leurs ouvriers pour leur faire reprendre le travail.

Toutes les probabilités sont donc pour qu'après le 1^{er} mai une transaction survienne rapidement entre les deux parties.

En attendant, il y a environ 50.000 mineurs qui chôment et qui d'ailleurs, depuis quelques mois, n'avaient pas caché leur intention de se mettre en grève à la première occasion.

Ce chômage risque de désorganiser complètement le marché sidérurgique et d'enrayer la reprise si sérieuse des affaires qui s'est manifestée depuis l'automne dernier. Il peut être un désastre pour le commerce belge, si la crise se prolonge.

Inutile de dire que les charbons n'ont plus de cours et qu'il est presque impossible de s'en procurer.

Voici les résultats officiels du commerce extérieur des combustibles pour le 1^{er} trimestre des années 1899 et 1898 :

PROVENANCES	IMPORTATIONS			
	HOUILLE		COKE	
	1899 tonnes.	1898 tonnes.	1899 tonnes.	1898 tonnes.
Allemagne . . .	330.552	292.993	53.926	36.289
Angleterre . . .	72.942	88.645	—	—
France	131.063	145.226	7.199	5.372
Pays-Bas	642	342	—	—
Divers	1	184	96	205
Totaux	535.200	527.390	61.221	42.066
DESTINATIONS	EXPORTATIONS			
	1899	1898	1899	1898
	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.
Allemagne . . .	77.525	47.720	22.730	15.576
Angleterre . . .	26.093	20.469	—	—
France	792.047	640.440	148.820	151.875
Pays-Bas	78.388	79.302	12.853	14.220
Luxembourg . . .	94.561	76.905	59.390	31.520
Suisse	10.910	12.630	2.630	2.470
Etats-Unis . . .	7.910	6.470	960	500
Chili	8.000	8.135	—	—
Russie	680	3.220	—	—
Italie	1.230	550	3.000	1.400
Divers	19.091	12.843	1.347	2.585
Totaux	1.416.435	908.684	251.730	220.146

A remarquer, la diminution des importations de houille française : 14.000 t., et l'accroissement considérable des exportations de houille belge en France : 152.000 t.

Les expéditions totales du mois de mars se sont élevées à 430.000 t. contre 317.000 t. en mars 1898 ; pour la France, elles ont passé de 221.000 t. en mars 1898 à 318.000 t. en mars 1899.

Le gain des exportations pour le 1^{er} trimestre est de 208.000 t., soit de près de 23 0/0.

Pour le coke, les exportations sont en progrès de 31.000 t. qui ont été dirigées, en majeure partie, sur le Luxembourg ; les expéditions sur la France sont en recul de 3.000 t. Au contraire, les importations françaises sont en progrès de 1.900 t. et les arrivages de coke allemand ont gagné 17.500 t. En réalité, il semble donc que le coke n'était pas si rare qu'on voulait bien le dire, puisque l'accroissement des exportations est supérieur à l'accroissement des importations.

Avec la grève, cette situation va probablement changer pour longtemps, car en admettant que 40.000 haveurs seulement aient abandonné le travail, cela fait un déficit journalier d'environ 40.000 t. dans la production, soit, pour quinze jours, à peu près 500.000 t. qui doivent être prises sur les stocks.

Pour le 1^{er} trimestre les exportations des briquettes ont été de 127.565 t. en 1899 contre 114.605 t. en 1898. Sur la France, elles se sont élevées à 61.777 t. au lieu de 48.717 en 1898.

Fontes, fers et aciers. — La vie du marché sidérurgique est actuellement suspendue par la grève des mineurs. Ainsi que nous le disons plus haut, certaines usines du rayon de Charleroi ont déjà dû licencier une partie de leur personnel, faute de combustible pour assurer la marche des fours. Ce sont les laminoirs d'Acoz, Marcinelle-Couillet, la Providence, l'Espérance, les aciéries de Marchiennes, les usines du Marais, etc.

Dans ces conditions, les derniers prix cotés que nous avons signalés à leur apparition n'ont plus rien d'absolu.

Le retard dans les livraisons que va imposer la grève provoquera certainement un redoublement d'activité à la reprise normale du travail.

Une récente adjudication de wagons pour l'Etat a apporté quelque surprise en faisant constater que l'entente entre producteurs, qui s'était si bien affirmée aux adjudications précédentes, était rompue et que des différences très sensibles existaient dans les soumissions.

La Société Dyle et Bacalan a pris 240 wagons à 2.639 fr. chacun, le prix maximum déposé étant de 3.390 fr., et 400 wagons à charbon de 15 t. à 2.474 fr. pièce, la plus haute soumission

ayant été de 3.180 fr. Les ateliers Germain ont également enlevé 60 wagons à marchandises à raison de 3.069 fr., le plus haut prix ayant été de 4.400 fr.

La production de fonte, en 1898, s'est élevée à 979.101 t., dont 309.477 t. de fonte d'affinage, 575,979 t. de fonte à acier et 93.645 t. de fonte de moulage.

BULLETIN FINANCIER

COUPONS DÉTACHÉS. — 31 mars : Aniche, 50 fr. — Lens, 700 fr. — Lens (le centième), 7 fr. — Courrières, coupon n° 9, brut 47 fr. 50 net: nominatif 16 fr. 80; porteur 15 fr. 773.

1^{er} avril : Fonderies Durot-Binauld, coupon n° 5, brut 6, net 5 fr. 41.

15 avril : Action Gaz de Wazemmes, coupon n° 62, net 10 fr.

COUPONS ANNONCÉS. — 30 avril : Aniche, 50 fr.

1^{er} mai : Anzin, 120 fr. — Dourges, 400 fr. — Dourges (le centième), 4 fr. — Liévin, 47 fr. 50.

15 mai : Béthune (Bully-Grenay), 25 fr. — Vicoigne, 375 fr.

31 mai : Aniche, 50 fr.

30 juin : Aniche, 50 fr.

MINES DE HOUILLE DU BAN-LAFAVERGE

à La Grand-Croix (Loire)

CAPITAL : 200.000 FR.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1898

ACTIF

Valéurs immobilières : Droits de concession		1.000 »
Charbons en magasin . . .	1.151 »	
Brai en magasin	10.907 25	
Approvisionnements divers	7.605 15	
Effets à recevoir	6.315 30	
Espèces en caisse	6.849 05	
Valeurs mobilières		
Nos divers dépôts chez nos Banquiers :		
Banque privée.	194 05	
Crédit Lyonnais à Lyon . .	31.922 40	
» » St-Étienne	25.772 40	
Débiteurs divers pour charbons vendus	48.759 80	139.476 40
Valéurs en portefeuille : 332 Obligations des Dombes		135.750 70
Fonds de prévoyance de la Caisse des Accidents : 360 fr. de Rente Française . . .		11.036 75
Compte d'immeubles { Maisons d'habitation, Entre-pôts, Terrains, etc.		4.637 50
TOTAL. . .		291.901 35

PASSIF

Capital : 200.000 Actions à 100 fr. l'une . .		200.000 »
Créanciers divers	613 25	
Créanciers divers { Créanciers pour fournitures diverses	8.435 65	
Redevances dues aux Tréfonciers	5.144 75	
Saisies pr le compte de tiers	332 »	
Dividendes échus à payer. .	652 60	15.178 25
Compte de provisions : Provisions diverses		3.000 »
» prévoyance : Fonds de prévoyance		22.928 35
Fonds de réserves : Fonds de réserve statutaire		24.997 55
Compte d'ordre { Service intermédiaire de la Caisse nationale des Retraites		1878 »
Reliquat des exercices antérieurs		7.267 70
Profits et Pertes { Bénéfices de l'exploitation et intérêts divers	7.498 95	16.651 50
Bénéfices du compte de fabrication d'agglomérés. . .	9.152 55	
TOTAL. . .		291.901 35

Dividende : 6 francs par action.

HOUILLÈRES DE MONTRAMBERT ET DE LA BÉRAUDIÈRE

(LOIRE)

Résultats de l'exercice 1898. — (Extraits du rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale du 25 mars 1899).

La production de nos exploitations, en 1898, a été de 714.300 t. Elle s'était arrêtée, en 1897, à 660.800 t. On a donc produit en plus 53.500 t., ou, en d'autres termes, 8,1 0/0. L'augmentation n'a été que de 4,2 0/0 pour l'ensemble du bassin houiller.

Les entassements ayant été nuls au commencement et à la fin de l'exercice, le tonnage vendu se trouve être celui même de la production, c'est-à-dire 714.300 t. Les ventes de 1897 s'étaient élevées à 671.800 t., d'où une augmentation de 42.500 t.

Sur ce dernier chiffre, plus de 36.000 t. sont allées à la grosse métallurgie, à la construction mécanique et aux nombreux ateliers où on met en œuvre le fer et l'acier. Le reste s'est réparti entre les usines à gaz, le commerce en général et la consommation de nos propres foyers, qui s'accroît nécessairement avec la production et la profondeur.

Le prix moyen de vente, un peu affaibli par la plus forte proportion des deuxièmes qualités, présente une hausse de fr. 0.33 par rapport à l'année précédente. Cette hausse a été de fr. 0.17 le premier semestre, de fr. 0.49 le second; elle s'accroît certainement en 1899.

Notre grand sujet de préoccupation est toujours le redressement de nos puits et le renouvellement des parties de notre outillage vieilles ou insuffisantes.

A Montrambert, le redressement du puits Marseille a pris une importance qui ne s'est révélée qu'au cours du travail lui-même; on a dû en refaire le revêtement sur toute sa hauteur. Ce puits n'a pu être prêt pour la campagne d'hiver; la pose du guidage et l'approfondissement prendront encore quelques mois de la présente année.

A la Béraudière, après une réparation préalable et très sérieuse des puits Dyèvre, on a entrepris le redressement du puits Saint-Dominique, travail de longue haleine qui ne demandera pas moins de deux années et entraînera, comme au puits Marseille, le renouvellement des installations extérieures.

Quant à la future machine d'épuisement du puits Ferroillat, qui doit remplacer celle du puits Abraham, les études sont terminées et les premières commandes sont faites; cette importante installation entrera, en 1899, en période d'exécution.

Tous ces travaux devront être obligatoirement poursuivis sans préjudice des nombreux fonçages, travers-bancs, aménagements de toutes sortes nécessités par le déplacement rapide de nos champs d'exploitation. Il sera donc indispensable, pendant plusieurs années, de doter largement le compte de travaux neufs, afin que le programme de nos ingénieurs, dont nous ne pouvons méconnaître le bien-fondé et l'urgence, puisse s'accomplir.

A votre dernière assemblée, vous avez ouvert à cette catégorie de travaux un crédit de 352.156 fr. 55, sur lequel il a été dépensé 299.942 fr. 95.

Cette dépense a été appliquée :

A Montrambert, au redressement et aux installations extérieures du puits Marseille, à l'installation d'air comprimé du puits de l'Ondaine, au cabestan du puits Lyon;

A La Béraudière, au fonçage du puits Ferrouillat, à la galerie de communication entre les plâtres des puits Ferrouillat et Dyèvre, au monte-charges du puits Dyèvre.

En 1899, ces dépenses devront prendre une toute autre ampleur, surtout à La Béraudière.

Nous aurons, en effet, à redresser le puits Saint-Dominique jusqu'à 200 ou 250 mètres de profondeur et à payer une première fraction de son futur outillage, machine d'extraction chevallement, chaudières. Il en sera de même au puits Ferrouillat pour les machines et chaudières du siège d'épuisement projeté, dont le coût final, à répartir sur trois exercices, ne peut être estimé à moins de 600.000 francs.

Montrambert, de son côté, outre le guidage et le fonçage du puits Marseille, aura à pourvoir au fonçage du puits de l'On-daine et au remplacement de quatre chaudières.

Pour toutes ces dépenses, l'estimation de nos ingénieurs s'élève à 684.523 fr. 80 ; comme il reste sur les crédits de 1898 un reliquat de 52.213 fr. 60, nous aurons à vous demander, pour 1899, un crédit de 632.310 fr. 20.

RÉSUMÉ DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1898

ACTIF

Valeurs réalisables.	Propriétés immobilières.	(du chef de la Société civile de la Loire 80.000 » acquises par notre Société 379.124 85)	459.124 85		
TRÉFONDS					
Comptes d'ordre.	Avances sur les tréfonds Roland-Palle	1.297.400 »	1.426.199 35		
	Acquisition des tréf. Larderet	401.793 95			
	Acquisition des tr. Vallas	3.443 05			
	Acquisition des tr. Girinon	16.633 45			
	Acquisition des tr. Epalle	300 »			
	Acquisition des tr. Ninquerrier	6.928 90			
	Droits de la Société dans le fonds de réserve de la dette	»		138.453 55	
	Marchandises. — Charbons sur plâtre	»		»	
	Approvisionnement	Matériel de l'exploitation		40.965 90	472.438 95
		Matières en magasin		320.751 25	
Chevaux estimés le 31 décembre 1898		110.721 80			
Créances de l'exploitation	Débiteurs pour charbon	1.317.693 72	1.329.031 02		
	— pour loyers actifs	11.337 30			
Débiteurs. — Divers en comptes courants			65.265 78		
Portefeuille. — Rentes françaises, obligations et actions		7.953.985 58	7.953.985 58		
Valeurs disponibles	Caisse et Portefeuille à Lyon	5.504 57	1.339.360 57		
	Caisse et Portefeuille à Saint-Etienne	173.494 96			
	Chez divers banquiers	1.160.361 04			
Dividende payé le 16 octobre 1898			1.600.000 »		
TOTAL			14.783.859 65		

PASSIF

Fonds de roulement	Provenant de la répartition statutaire	600.000 »	695.691 56
	Matériel	40.965 90	
	Chevaux	11.450 »	
	Répartition, en 1874, du compte de conversion des emprunts	43.275 66	

CAPITAL :

Comptes d'ordre	Réalisé des Actions du canal de Givors	511.695 »	591.695 »	
	En valeurs réalisables du chef de la Société civile de la Loire	80.000 »		
FONDS DE RÉSERVE :				
Comptes d'ordre	Fonds de réserve statutaire et libre au 31 décembre 1898	»	4.605.992 80	
	COMPTES D'AMORTISSEMENT :			
Travaux neufs	Avances sur les tréfonds Roland-Palle	1.297.100 »	1.426.199 35	
	Acquisition des tréfonds Larderet, Vallas, Girinon, Epalle et Ninquerrier	129.099 35		
	Contribution de la Société dans le fonds de réserve de la Dette	»		138.453 55
	Provision pour ceux ordinaires	52.213 60		98.308 27
Provision pour ceux de la 3 ^{me} série	46.094 67			
Réglement de divers comptes	Créanciers pour loyers passifs	5.614 27	2.671.238 49	
	Fournisseurs	204.310 60		
	Créanciers divers	2.078.651 46		
	Tréfonciers	75.410 45		
	Dividendes restant à payer	104.329 86		
	Salaires de la 2 ^{me} quinzaine de décembre 1893	202.921 85		

BALANCE représentant les Bénéfices du 1 ^{er} semestre 1898	4.936.166 88	3.967.086 66
BALANCE représentant les Bénéfices du 2 ^e semestre 1898	2.030.919 78	
BALANCE représentant le reliquat de l'année 1897	589.493 97	589.493 97
MONTANT DISPONIBLE	4.556.280 63	
TOTAL		14.783.859 65

Emploi proposé des Bénéfices :

1 ^o Dividende à raison de 40 fr. par action	3 200.000 »	
2 ^o Prévision pour l'amortissement anticipé de la Dette	133.000 »	
3 ^o Travaux neufs d'exploitation en 1899	632.310 20	
4 ^o Solde disponible au Compte de Profits et Pertes	590.970 43	
TOTAL ÉGAL		4.556.280 63

Les comptes et les propositions du Conseil ont été adoptés par l'Assemblée.

BELGIQUE

CHARBONNAGES DU LEVANT DU FLÉNU

RÉSUMÉ DES BILANS AUX 31 DÉCEMBRE 1898, 1897 & 1896

	1898	1897	1896
ACTIF			
Immobilisé	Fr. 5.381.570	5.728.800	6.139.832
Réalisable : débiteurs	832.258	433.491	2.514.539
Disponible : caisse et divers	366.045	341.044	328.571
Totaux	Fr. 6.579.873	6.503.035	8.982.942
PASSIF			
Non exigible : capital	2.100.000	2.100.000	2.100.000
» : réserves	840.000	840.000	840.000
Exigible à terme : obligations	2.600.000	2.680.000	4.730.000
Exigible : créditeurs	550.459	597.714	1.108.759
Bénéfices	489.444	285.321	204.183
Totaux	6.579.873	6.503.035	8.982.942
Amortissement	425.851	437.446	194.893

TABLEAU des derniers cours des valeurs minières et métallurgiques de France au 27 Avril pour les valeurs cotées à la Bourse de Lille et au 21 Avril pour les autres.

LES LETTRES PLACÉES DANS LA COLONNE DES COURS INDIQUENT LES BOURSES OÙ LES VALEURS SONT COTÉES : P SIGNIFIE PARIS; L, LILLE; Ly, LYON; M, MARSEILLE; B, BRUXELLES.

ACTIONS						ACTIONS					
TITRES créés	TITRES en circulat.	Valeur nominale	DESIGNATION DES VALEURS	COURS	Dernier dividende	TITRES créés	TITRES en circulat.	Valeur nominale	DESIGNATION DES VALEURS	COURS	Dernier dividende
CHARBONNAGES						Forges, Hauts-Fourneaux, Acieries					
					EXERCICE						EXERCICE
6.000	6.000	500 t.p.	Albi.....	L 1.600	1897	20.000	20.000	500 t.p.	Acieries de Firminy.....	Ly 3.805	97-98
3.000	3.112	"	Aniche (douzième de denier)	18.000	97-98	"	"	"	— de France.....	P 1.110	97-98
28.800	28.800	"	Anzin (centième de denier)	-5.700	1897	40.000	40.000	500 t.p.	— de Longwy.....	L 1.400	—
6.000	6.000	1/6000	Azincourt.....	— 891	—	"	"	"	— de St-Etienne.....	P 1.198	97-98
30.000	30.000	500 t.p.	Blanzv.....	-1.850	96-97	8.500	8.500	500 t.p.	Aubrires-Villerupt.....	Ly 2.165	96-97
3.000	"	500	Bonches-du-Rhône.....	M 197	—	2.000	2.000	1.000	—	B 393	—
60.000	"	1.000-400 p.	Bruay (entière).....	L 39.630	97-98	4.800	1.800	1.800	Blache-St-Waast.....	L —	1896
18.000	17.000	"	Bruay (20 ^e act. prim.).....	-2.000	—	6.000	6.000	500	Chasse (Fonderies).....	L 1.335	97-98
3.500	3.500	1/18.000	Bully-Grenay (6 ^e act. prim.).....	-3.495	—	"	"	"	Chatillon-Commentry.....	-1.300	1898
23.200	23.200	1/23.200 t.p.	Campagnac.....	-1.074	1897	"	"	"	Chiers (Hauts-Fourneaux).....	B 789	96-97
3.945	3.945	500 t.p.	Carmaux.....	P 1.510	1898	"	"	"	Commentry-Fourchamb.....	Ly 925	1898
7.500	7.500	500 p.	Carvin.....	L 1.500	94-95	20.000	20.000	500 t.p.	Creusot.....	-2.185	97-98
60.000	60.000	"	Clarence (La).....	-1.059	—	4.800	4.800	250 t.p.	Denain-Anzin.....	L 930	1896
14.000	14.000	125 t.p.	Courrières (30 ^e act. prim.).....	-2.350	1897	"	"	"	F. Dumont et C ^e	B 700	97-98
18.220	18.220	200	Crespin.....	— 311	—	1.200	1.200	500 t.p.	—	L —	—
1.800	1.800	1.000 t.p.	Douchy.....	-1.015	1897	24.000	24.000	500 t.p.	Espérance, à Louvroil.....	B 1.470	97-98
180.000	"	"	Dourges.....	-21.900	1897	3.600	3.600	500 t.p.	—	L 1.505	—
3.500	3.500	1.000 t.p.	Dourges (100 ^e act. prim.).....	— 222	—	"	"	"	Forges, Acieries, Nord et Est	P 1.410	—
2.400	2.400	1/2400	Drocourt.....	-4.000	97-98	"	"	"	Forges de Vireux-Molhain.	B 665	—
28.865	28.865	400	Epinac.....	— 585	—	"	"	"	—	L 605	—
3.500	3.500	750 t.p.	Escarpelle (1/5 act. prim.).....	— 788	97-98	"	"	"	Franche-Comté.....	Ly 362	—
6.000	4.000	500 1/4 p.	Ferfay.....	— 510	—	"	"	"	—	—	15
6.000	6.000	500	Ferques.....	— 585	—	"	"	"	—	—	—
"	"	250 t.p.	Flines-lez-Raches.....	-1.350	—	6.000	6.000	500 t.p.	—	P 1.725	97-98
3.000	3.000	1.000-300 p.	Grand-Combe.....	M 1.475	—	18.000	18.000	500	—	L 1.000	1897
300.000	300.000	"	Haute-Loire.....	P 780	—	2.925	4.250	700 t.p.	—	B 1.400	97-98
29.160	29.160	"	Lens.....	L 51.500	97-98	4.250	2.925	1.000	—	N —	1897
5.000	5.000	500 t.p.	Lens (centième act. prim.).....	— 505	—	8.000	8.000	500 t.p.	—	B 1.450	1897
1.600	1.600	"	Liévin (1/10 ^e act. prim.).....	-1.948	—	"	"	"	—	L —	96-97
800	800	"	Ligny-lez-Aire.....	— 610	—	"	"	"	—	B 530	—
4.000	4.000	500 t.p.	Loire.....	Ly 268 50	—	"	"	"	ATELIERS DE CONSTRUCTION		
20.000	20.000	"	Marles 70 0/0.....	L 28.510	1897	"	"	"	Ateliers de La Madeleine...	L 129	"
6.000	6.000	500 t.p.	— 30 0/0.....	-22.800	—	"	"	"	Cail.....	P 415	"
"	"	"	Meurchin.....	-9.975	97-98	"	"	"	Chantiers de la Gironde...	— 614	"
"	"	"	— (1/5 act. prim.).....	-2.010	—	"	"	"	— de la Loire.....	— 888	"
"	"	"	Montrambert.....	Ly 960	1898	15.000	15.000	500	Dyle et Bacalan.....	B 614 50	97-98
"	"	"	Ostricourt.....	L 992	—	"	"	500	Fives-Lille.....	P 600	—
"	"	"	Rive-de-Gier.....	Ly 22 50	—	"	"	500	Forges de la Méditerranée.	— 810	1898
"	"	"	Rochebelle.....	— 629	1898	"	"	500	Nord de la France.....	B 680	97-98
"	"	"	Roche-la-Molière.....	-1.930	—	"	"	500 t.p.	Levallois-Perret.....	P 150	—
1.840	1.840	400 t.p.	Saint-Etienne.....	— 489	1898	16.000	16.000	500	Franco-Belge (matériels)...	B 555	97-98
5.000	5.000	1.000 t.p.	Sincey-le-Rouvray.....	L 6	96-97	1.000	1.000	400 t.p.	Fonderie Durot-Binauld...	L 159	1897
4.000	4.000	1.000 t.p.	Thivencelles.....	— 281	1876	"	"	"	—	—	8
			Vicoigne-Nœux.....	-23.475	97-98						

REVUE DES COURS

Lille, 27 avril. — L'acceptation d'une augmentation de salaires de 5 0/0 par les mineurs français écartant toute idée de grève dans le bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais d'une part, et, d'autre part, la déclaration de la grève générale par les mineurs belges ont donné un coup de fouet inattendu aux affaires. On s'est jeté avec furie sur les valeurs charbonnières qui, en 3 ou 4 jours, ont vu leurs cours s'avancer dans des proportions inusitées, lesquelles ont provoqué immédiatement quelques réalisations dont l'effet a été de ramener un peu en arrière les valeurs qui avaient été le plus poussées.

En fin de quinzaine, nous trouvons encore une avance de 1005 fr. sur Aniche, de 11 fr. sur Azincourt, de 145 fr. sur Bully, de 250 fr. sur Anzin; cette dernière Compagnie annonce un coupon de 120 fr. pour le 1^{er} mai ce qui indique un dividende de 240 fr. pour 1898, contre 200 fr. pour 1897.

Jusqu'à présent, on ne compte que sur 1.200 fr. de dividende à Bruay, bien que les bénéfices de l'exercice pourraient sans peine autoriser une répartition de 1.500 fr. par titre, tout en dotant encore très largement le compte de travaux neufs. Ainsi que nous l'avons déjà dit, il ne serait pas étonnant qu'à l'Assemblée générale, un actionnaire protestât contre l'amortissement immédiat et complet des travaux neufs. D'ailleurs, il est évident que l'amortissement complet des terrains appartenant à la Compagnie, et qui lui ont coûté plus de 4.000.000 de fr., est un véritable non-sens. Le 20^e est encore en avance de 141 fr. à 2090, tandis que l'entier, qui n'a été coté qu'au commencement de la quinzaine, gagne seulement 130 fr.

Carvin progresse de 95 fr. à 1500; on peut considérer maintenant comme certain que la distribution des dividendes recommencera l'an prochain.

Contrairement aux autres, la Clarence n'a pas maintenu son cours et perd 75 fr. à 1050. Le Conseil va soumettre son projet d'emprunt à l'Assemblée générale de mai. Crespin perd également 4 fr. à 311.

Courrières fait 2350, après avoir été jusqu'à 2400. On dit toujours que le dividende sera, cette année, de 75 fr. Douchy gagne 35 fr.

à 1015, la hausse des cokes va sérieusement profiter à cette Compagnie, mais ce ne sera que pour l'exercice en cours.

Dourges gagne encore 1100 fr. à 21900; son centième, qui avait monté jusqu'à 236 fr., a descendu jusqu'à 220, lorsqu'on a su que le dividende brut ne serait que de 4 fr., ce qui est déjà bien joli, puisque ce dernier accuse ainsi 33 0/0 d'augm. sur celui de l'année dernière.

Drocourt s'avance de 490 fr. à 4000, l'Escarpelle de 49 fr. à 788, Flines de 10 fr. à 1250

Le centième de Lens est à 505 après avoir fait 520, encore en avance de 23 fr.; l'entier est resté à 51500, bénéficiant de 3500 fr. Liévin gagne 109 fr. à 1943, Ligny 40 fr. à 610.

Marles 70 0/0 n'a pas été coté, Marles 30 0/0 s'est avancé de 275 fr. à 22800. Le dividende de 1893 sera de 900 fr. pour les 30 0/0, au lieu de 550 fr. l'année dernière; les cours sont donc encore appelés à monter sérieusement. Meurchin a progressé de 275 fr. et le 5^e de 65 fr., Vicoigne-Nœux de 980 fr. à 23475.

Thivencelles gagne 76 fr. à 281. A l'Assemblée générale, le Conseil va présenter un projet de transformation de la Société en société anonyme, comportant notamment une réduction, par abandon, de la moitié du capital, qui sera ainsi ramené à 2.500.000 fr.

Parmi les valeurs des autres bassins houillers, Carmaux perd 50 fr. à 1510 et la Grand-Combe 25 fr. à 1475. Mais Albi gagne 70 fr., Blanzv 10 fr., Bonches-du-Rhône 7 fr., Campagnac 29 fr., la Loire 18 fr. 50, Rochebelle 37 fr., Roche-la-Molière 130 fr. et Saint-Etienne 14 fr. Nous appelons l'attention sur Montrambert, dont nous donnons plus loin une partie du rapport du Conseil d'administration. Le bilan de cette Compagnie est tout particulièrement favorable.

Les valeurs métallurgiques ont été également très bien tenues et enlevées par le mouvement des valeurs charbonnières. Firminy s'avance encore de 195 fr. à 3895, Chatillon-Commentry de 85 fr. à 1300, le Creusot de 35 fr. à 2185, Denain-et-Anzin de 34 fr. à 930, Marine et Chemins de fer de 52 fr. à 1725, Cail de 21 fr. à 415, les Nord de la France de 45 fr. à 680, etc.

INFORMATIONS DIVERSES

MINES ET MÉTALLURGIE

Principaux Fournisseurs et Maisons recommandées

(V. A. Voir aux Annonces).

APPAREILS DE LEVAGE

A. VERLINDE, 7, boulevard Papin, Lille (Nord). (V. A.)

APPAREILS POUR MINES

C^{ie} FRANÇAISE THOMSON-HOUSTON, 10, rue de Londres, Paris (V. A.)

ASCENSEURS & MONTE-CHARGES

THOMAS-JÉSUPRET, 39, rue Roland, Lille (Nord). (V. A.)
A. VERLINDE, 7, boulevard Papin, Lille (Nord). (V. A.)

CABLES EN COTON

S^{té} ANON. DE RETORDERIE ET CABLERIE D'HELLEMMES (Nord). (V. A.)

CANALISATIONS D'EAU

A. DEGOIX, 44, rue Masséna, Lille (Nord).

CAOUTCHOUCS

L. FRANÇOIS, A. GRELOU ET C^{ie}, 43, rue des Entrepreneurs, Paris (V. A.)

COMPRESSEURS D'AIR

MESSIAN-LENGRAND, 71, route du Cateau, Cambrai (Nord).
DUJARDIN ET C^{ie}, 82, rue Brûle-Maison, Lille (Nord)

CONCASSEURS & CRIBLAGES

P. ALRIQ, 1, rue Marcadet, Paris (V. A.)

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

ATELIERS DE CONSTRUCTION, FORGES & FONDERIES d'Hautmont (Nord).
E. ET A. SÉE, 15, rue d'Amiens, Lille.

COURROIES

L. FRANÇOIS, A. GRELOU ET C^{ie}, 43, rue des Entrepreneurs, Paris (V. A.)
J. LECHAT, 16, rue Faïdherbe, Lille.

ÉLECTRICITÉ (Construction)

S^{té} DES ÉTABLISSEMENTS POSTEL-VINAY, 41, rue des Volontaires, Paris (V. A.)
S^{té} DE CONSTRUCTIONS ÉLECTRIQUES DU NORD, r. Turgot, Roubaix.
S^{té} L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE, 27, rue de Rome, Paris (V. A.)

ÉLECTRICITÉ (Cables et Fils)

L. FRANÇOIS, A. GRELOU ET C^{ie}, 43, rue des Entrepreneurs, Paris (V. A.)

ÉLÉVATEURS

BAGSHAWE AINÉ, 43, rue Lafayette, Paris (V. A.)

ÉMÉRI (Papiers, Toiles, Meules et Pierres)

V. ANTOINE, 50, rue Princesse, Lille (Nord).

EPURATEURS D'EAU

ATELIERS DE CONSTRUCTION DE LA MADELEINE-LEZ-LILLE (Nord).

FERS & ACIERS

H^{ts}-FOURNEAUX, FORGES & ACIÉRIES DE DENAIN & ANZIN, à Denain.
SOCIÉTÉ ANONYME DE VEZIN-AULNOYE, à Maubeuge (Nord).

FONTES MOULÉES

WAUTHY, Sin-le-Noble (Nord) et Carvin (Pas-de-Calais).
FONDERIES DUROT-BINAULD, 96, rue de Lille, à La Madeleine-l-Lille (V. A.)
BRACQ-LAURENT, à Lens (Pas-de-Calais).
A. LÉGER, 17, rue du Moulin, Tourcoing.
A. PIAT ET SES FILS, Paris. Succ^{le}: 59, Fosse-aux-Chênes, Roubaix (V. A.)

FORAGES & SONDAGES

VAN WAELSCAPPEL, 22, rue des Tanneurs, Lille (Nord).

GÉNÉRATEURS

E. DENNIS, Marly-lez-Valenciennes (Nord). (V. A.)
C^{ie} BABCOCK ET WILCOX, 15, Chaussée d'Antin, Paris.
CHAUDRONNERIES DU NORD DE LA FRANCE, à Lesquin-lez-Lille (Nord)
CRÉPELLE-FONTAINE, à La Madeleine-lez-Lille (Nord).
ATELIERS DE CONSTRUCTION DE LA MADELEINE-LEZ-LILLE (Nord).
F^t THÉBAULT, à Marly-lez-Valenciennes (Nord). (V. A.)
MARIOLLE-PINGUET ET FILS, à Saint-Quentin (Aisne). (V. A.)

GRAISSES ET GRAISSEURS

WANNER et C^{ie}, 67, avenue de la République, Paris. (V. A.)

INGÉNIEURS-ARCHITECTES

Paul SÉE, 60, rue Brûle-Maison, Lille.

LOCOMOTIVES

F^d THÉBAULT, à Marly-lez-Valenciennes (Nord). (V. A.)

MACHINES A VAPEUR

DUJARDIN ET C^{ie}, 82, rue Brûle-Maison Lille (Nord).
C^{ie} DE FIVES-LILLE, à Fives-Lille (Nord).
CRÉPELLE ET GARAND, porte de Valenciennes, Lille (Nord). (V. A.)
E. MAILLIET et C^{ie}, à Anzin (Nord) (V. A.)
E. FOURLINNIE, 85-87, rue de Douai, Lille (Nord).
F^d THÉBAULT, à Marly-lez-Valenciennes (Nord). (V. A.)

MATÉRIEL DE MINES

Romain SARTIAUX, Établiss. métallurg., Hénin-Liétard (P.-d-C)
A. DIÉDEN, à Lens (Pas-de-Calais).

ORDRES DE BOURSE

CRÉDIT LYONNAIS, 28, rue Nationale, Lille (Nord). (V. A.)
SCHNERB, FAVIER et C^{ie}, 5, Grande-Place, Lille (Nord).
CRÉDIT DU NORD, 6-8, rue Jean-Roisin, Lille.

POMPES CENTRIFUGES ET AUTRES

E. WAUQUIER et fils, 69, rue de Wazemmes, Lille (Nord). (V. A.)
E. DEPLECHIN et fils, 96, rue de Douai, Lille (Nord) (V. A.)
F^d THÉBAULT, à Marly-lez-Valenciennes (Nord). (V. A.)
C^{ie} DES POMPES WORTHINGTON (V. A.)

RACCORDS POUR TUYAUTERIE

WANNER et C^{ie}, 67, avenue de la République, Paris. (V. A.)

RAILS

ACIÉRIES DE FRANCE, à Isbergues (Pas-de-Calais).

TRANSMISSIONS

A. VERLINDE, 7, boulevard Papin, Lille (Nord). (V. A.)
E. FOURLINNIE, 85-87, rue de Douai, Lille (Nord).
A. PIAT ET SES FILS, Paris. Succ^{le}: 59, Fosse-aux-Chênes, Roubaix (V. A.)

TRANSPORTEURS

A. PIAT ET SES FILS, Paris. Succ^{le}: 59, Fosse-aux-Chênes, Roubaix (V. A.)
BAGSHAWE AINÉ, 43, rue Lafayette, Paris (V. A.)

TREUILS

MESSIAN-LENGRAND, 71, route du Cateau, Cambrai (Nord).
THOMAS-JÉSUPRET, 39, rue Roland, Lille (Nord). (V. A.)

TUBES ET TUYAUX EN FER OU ACIER

S^{té} FRANÇAISE pour la fabrication des tubes, Louvroil (Nord).

TUILES MÉCANIQUES

BOLLAERT, tuilerie mécanique de Leforest (Pas-de-Calais).
TUILERIE MÉCANIQUE de Saint-Momelin, par Watten (Nord). (V. A.)

TUYAUTERIE DE FONTE

CAVALLIER, 14, place Cormontaigne, Lille (Ing^r Pont-à-Mousson)
H^{ts}-FOURNEAUX ET FONDERIES DE PONT-A-MOUSSON (Meurthe-et-Moselle).

Liste des derniers Brevets d'invention pris en France

1^o Mines, Métallurgie, Constructions mécaniques et métalliques.

- 283.483. SCLAVERAND. — Pompe pour le graissage des moteurs.
283.644. MARREL FRÈRES. — Système de coulée des lingots d'acier
283.652. DE LA BROUSSE ET FOUCHÉ. — Chaudière.
283.681. SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES D'ALBI. — Appareil pou.
fabrication du coke.
283.702. THIRION ET FILS. — Pompe à turbine.
283.716. CRUSE. — Perfectionnement aux générateurs de vapeur.
283.723. BLESSINGER. — Chaudière multitubulaire.
283.732. HALBACH. — Machine pour fileter les boulons coniques.
283.749. WEYHMANN. — Machine à tréfiler.
283.764. RODOLAUSSE. — Treuil.

ADJUDICATIONS ANNONCÉES

France

- 3 MAI. — Lille. — Préfecture. Entretien d'une partie de la chaussée pavée de la route nationale n° 17, de Paris à Lille et à Ostende : 20.000 fr.
- 3 MAI. — Lorient. Marine. Fourniture de 3.800 à 5.700 kil. de tubes en laiton pour chaudières, livrables en 2 ans.
- 3 MAI. — Senlis. Fourniture de 30.000 kil. de tuyaux de fonte pour l'extension de la distribution d'eau.
- 4 MAI. — Paris. Installation d'une buanderie mécanique à l'asile Sainte-Anne : 42.000 fr.
- 4 MAI. — Paris. Postes et télégraphes. Fourniture en 12 lots de 666.400 mètres de câbles électriques isolés au papier.
- 6 MAI. — Clermont-Ferrand. Établissement d'une canalisation amenant à Clermont les eaux des sources de Royat.
- 6 MAI. — Lille. Vente en 4 lots de 59 peupliers situés sur la rive gauche du canal de Roubaix.
- 6 MAI. — Paris. Construction d'une école maternelle, rues de Le Bua et Bretonneau. Ferronnerie et serrurerie : 26.015 fr.
- 6 MAI. — Paris. Construction d'une école, rue Cambon. Charpente en bois et en fer : 41.440 fr.
- 8 MAI. — Bourges. Ecole de pyrotechnie. Fourniture de 4.000 t. de charbon de terre et 1.500 t. de briquettes pour fourneau, en 11 lots de 500 t. chacun.
- 9 MAI. — Paris. Postes et télégraphes. Adj. de 20.000 mètres de tuyaux de fer de 65 m/m de diamètre intérieur.
- 9 MAI. — Puteaux. Atelier d'artillerie. Fourniture de 6.000 t. de charbon de terre.
- 9 MAI. — Reims. Fourniture de 800.000 kilogrammes environ de houille demi-grasse, première qualité, provenant des meilleures fosses de : Sacré-Madame (puits de la Blanchisserie), Boubier, Grand-Mambourg de Charleroi, Mariemont, Poirier, Trieu-Kaisin (Belgique), et des fosses de Carvin, Meurchin et Crespin, à distribuer aux indigents pendant l'hiver 1899-1900.
- 12 MAI. — Paris. Exposition de 1900. Travaux de métal déployé ou de système analogue pour la construction du Palais des Manufactures nationales et des Galeries sur l'Esplanade des Invalides : 335.000 fr.
- 12 MAI. — Paris. Postes et télégraphes. Fourniture de 92 kilomètres de câbles électriques isolés à la gutta-percha, en 4 lots.
- 13 MAI. — Paris. Mairie du 4^e arrondissement. Adjudication d'une fourniture d'objets en caoutchouc.
- 15 MAI (jusqu'au). — Rouen. Concours pour la fourniture de deux dragues marines aspiratrices-porteuses à hélice.
- 17 MAI. — Lille. Préfecture. Fourniture de grilles et de galeries métalliques pour la prison cellulaire de Loos. Grilles : 24.140 fr., galeries métalliques : 45.320 fr.
- 18 MAI. — Paris. Postes et télégraphes. Fourniture de 225 kilomètres de câbles électriques isolés au papier, en 4 lots.
- 20 MAI. — Paris et Hanoï. Adjudication d'un gisement houiller situé dans la province de Hai-Duong, sur la mise à prix de 1 fr. par hectare.
- 26 MAI. — Tarbes. Atelier d'artillerie. Adjudication de 4.000 t. de charbon de terre de fourneau en 2 lots égaux, 2.000 t. de briquettes, 300 t. de charbon de terre de forge, 300 t. de coke métallurgique.
- 27 MAI. — Toulouse. Atelier d'artillerie. Fourniture, en 2 lots égaux, de 2.000 t. de charbon de terre pour générateurs.

Roumanie

- 13 MAI. — Bucarest. Construction de ponts de la section Berlad-Galatz : 1.352.000 fr.
- 19 MAI. — Bucarest. Construction d'un pont sur l'Argesch à Coteasca : 340.000 fr.

Australie

25 JUIN. — Sydney. Établissement d'un pont métallique : 2.050.000 fr.

RÉSULTATS D'ADJUDICATIONS

France

- 7 AVRIL. — Laon. Construction d'une dérivation éclusée sur le canal de Saint-Quentin à Chauny. Ouvrages métalliques : 33.000 fr.; ateliers de construction d'Hautmont, 35 0/0 d'augmentation. Non adjugé.
- 13 AVRIL. — Paris. Élargissement du pont de Suresnes. Partie métallique : 232.392 fr. Ont soumissionné : usines de Mazières, 54; ateliers de construction d'Hautmont, 41; forges de Franche-Comté, 30; Compagnie de Fives-Lille, 28; Société des ponts et travaux en fer, 28; Moisant, Laurent, Savey et C^{ie}, 27; Hachette et Driout, 27; Daydé et Pillé, 26; Kessler et C^{ie}, 26; Baudet, Donon et C^{ie}, 22; ateliers de constructions de Levallois-Perret, 22; Magnard et C^{ie}, 17 0/0 d'augmentation. Non adjugé.
- 13 AVRIL. — Paris. Construction de portes métalliques pour l'écluse de Port-à-l'Anglais : 55.520 fr. Ont soumissionné : forges et ateliers d'Hautmont, 36.50; Moisant, Laurent, Savey et C^{ie}, 27; Compagnie de Fives-Lille, 25; Société des ponts et travaux en fer, 14; Kessler et C^{ie}, 14; Magnard et C^{ie}, 10 0/0 d'augmentation; Société de la Bleuze-Borne, d'Anzin, adj. à 6 0/0 de rabais.
- 22 AVRIL. — Paris. Assistance publique. Fourniture de : 1^o 45.000 tonnes de tout-venant à 50 0/0 de galleteries. Quantités adjudgées : Mines de Lens, 5.000 tonnes (fosse n° 8) à 18 fr. 25 la tonne; Mines d'Aniche, 5.000 tonnes à 17 fr. 93; Mines de Dourges, 5.000 tonnes à 18 fr. 10; Mines de Béthune, 1.000 tonnes à 18 fr. 15; 2^o 7.800 tonnes de galleteries 1/2 grasses. Mines d'Anzin, adj. à 23 fr. 50 la tonne; 3^o 300 tonnes de braisettes 15/25. Ont soumissionné : MM. Breton et C^{ie}, mines de Carmaux (fosse n° 2), 26 fr. 25; M. Noël, mines d'Ostricourt, adj. à 20 fr. 60 la tonne; 4^o 630 tonnes de charbon à longue flamme pour four. Ont soumissionné : MM. Breton et C^{ie}, mines de Bruay (fosse n° 3) 28 fr. 50; M. Noël, mines de Nœux, adj. à 20 fr. 60 la tonne.

FIRMES INDUSTRIELLES

Dissolutions. — Modifications. — Formations

Béthune. — Formation de la Société en nom collectif *Alphonse Outrebon et fils*, bois et scierie mécanique. Durée 10 ans. Capital 320.000 fr. Du 1^{er} mars 1899.

Paris. — Dissolution de la *Société anonyme des mines métalliques de Rouairoux*, 88 bis, boulevard Latour-Maubourg. Du 21 mars 1899.

Saint-Étienne. — Formation de la Société en nom collectif *Belmont et Peillon*, fonderie d'acier, aux Grandes-Molières. Durée 7 ans. Capital 32.000 fr. Du 30 mars 1899.

Paris. — Formation de la Société en commandite *J. Dubuc et C^{ie}*, charbons, 51, rue Cardinet. Durée 10 ans. Capital 16.000 fr. Du 1^{er} avril 1899.

Brest. — Formation de la Société en nom collectif *Joseph Bastit et fils*, fonderie de fer et de cuivre, métaux, charbons, 26, quai de l'Ouest. Durée 10 ans. Capital 500.000 fr. Du 23 février 1899.

Lyon. — Formation de la Société anonyme dite *Société électro-métallurgique de Saint-Béron*, 6, quai Retz. Durée 24 ans. Capital 400.000 fr. Du 4 mars 1899.

Anancy. — Formation de la *Société anonyme des Forges du Féri*. Durée 50 ans. Capital 500.000 fr. Du 20 mars 1899.

Emile Salmson et C^{ie}, Ingénieurs-Constructeurs

53, RUE DE LA GRANGE-AUX-BELLES, PARIS

MATÉRIEL D'ÉPUISEMENT EN LOCATION

Locomobiles et Pompes Centrifuges

TREUILS A VAPEUR & POMPES POUR PUIITS & MINES

Cylindrage à vapeur

TRANSFORMATION DES ASCENSEURS HYDRAULIQUES ET FORCE MOTRICE PAR L'AIR COMPRIMÉ

Agence du Nord et du Pas-de-Calais: R. GANDRILLE, 72, Rue Mirabeau, FIVES-LILLE.

(25)

Convocations d'Actionnaires

- 4 mai. — Paris. — Compagnie française pour l'exploitation des procédés Thomson-Houston.
 6 mai. — Paris. — Société nouvelle des charbonnages des Bouches-du-Rhône.
 6 mai. — Sart-lez-Moulins (Belgique). — Charbonnages du Nord de Charleroi.
 8 mai. — Liège. — Charbonnages de Herve-Vergifosse.
 9 mai. — Maubeuge. — Hauts-fourneaux de Maubeuge.
 10 mai. — Bruxelles. — Charbonnages de Bray-Maurage et Boussoit.
 16 mai. — Douai. — Mines de Courrières.
 17 mai. — Paris. — Mines, fonderies et forges d'Alais.
 24 mai. — Paris. — Hauts-fourneaux, forges et aciéries de Denain et Anzin.
 25 mai. — Paris. — Mines de Campagnac.
 25 mai. — Paris. — Mines métalliques de Vézis.
 27 mai. — Paris. — Mines de la Grand'Combe.

Le Directeur-Gérant: EM. LEFÈVRE.

Lille, imprimerie G. Dubar et C^e, Grande-Place, 8.

MACHINES

A CONCASSER ET CRIBLER

les Houilles et Cokes de four

P. ALRIQ, 1, Rue Marcadet, PARIS

(18)

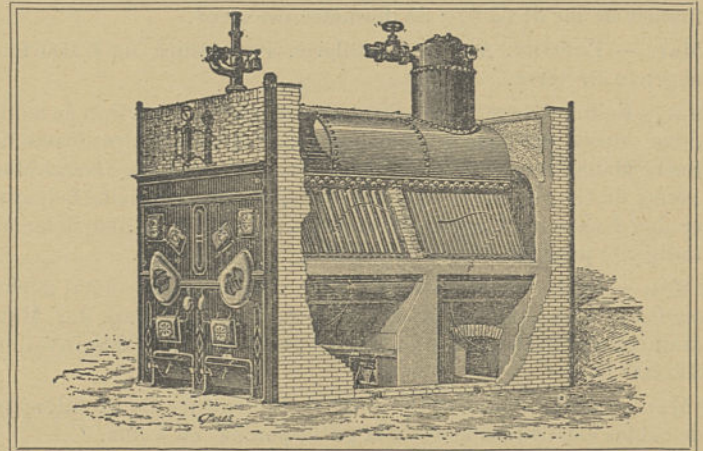
GÉNÉRATEURS LAGOSSE

semi-multitubulaires, brevetés s. g. d. g.

ÉCONOMIE * SÉCURITÉ * SIMPLICITÉ

PRODUCTION GARANTIE :

20 k. de vapeur par heure et mètre carré de surface de chauffe ;
 9 à 10 kilos de vapeur par kilog. de charbon sec et net.



CONSTRUCTEUR :

MAROLLE-PINGUET, à St-Quentin (Aisne)

INGÉNIEUR-REPRÉSENTANT :

R. GANDRILLE, rue Mirabeau, 72, Fives-Lille

(26)

COMPAGNIE FRANÇAISE POUR L'EXPLOITATION DES PROCÉDÉS

THOMSON-HOUSTON

CAPITAL: 40 MILLIONS

10, Rue de Londres, PARIS

TRACTION ÉLECTRIQUE
 ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE
 TRANSPORT DE FORCE

APPAREILS POUR MINES
 LOCOMOTIVES BASSES
 PERFORATRICES-HAVEUSES

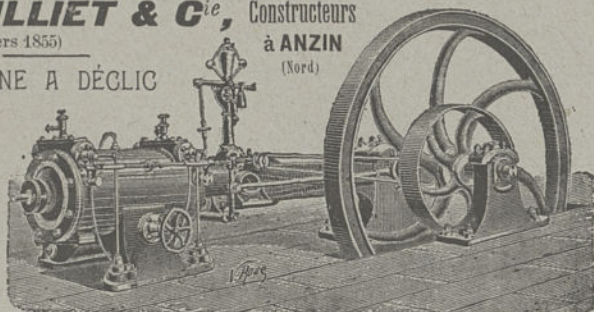
(23)

MAILLIET & C^{ie}, Constructeurs

(Angers 1855)

à ANZIN
(Nord)

MACHINE A DÉGLIC



Machines à condensation | 50 CHEV. | 80 CHEV. | 120 CHEV. | 150 CHEV. | 200 CHEV. | 300 CHEV.
11,500 fr. | 14,000 fr. | 18,500 fr. | 22,500 fr. | 25,000 fr. | 33,000 fr.

Le montage, dirigé par un de nos ouvriers, coûte de 3 à 5 % de la valeur des machines. Les forces en chevaux sont comptées avec une pression initiale indiquée à 5 kil 1/2 dans le cylindre pendant 1/5 de la course. La dépense de vapeur sèche est de 9 à 10 kilog. par cheval indiqué dans les machines au-dessus de 100 chevaux et n'introduisant pas au delà de 1/7 de la course. (6)

Ferdinand THÉBAULT

CONSTRUCTEUR

Marly-lez-Valenciennes (Nord)

MÉCANIQUE GÉNÉRALE

Machines à vapeur. — Matériel pour sucreries, distilleries, brasseries, forges et laminoirs, mines, sondages (spécialité de pompes de sondages), etc.

GROSSE CHAUDRONNERIE EN FER

Chaudières à vapeur. — Cheminées. — Bacs. — Réservoirs. — Ponts, etc.

MATÉRIEL D'OCCASION

Machines perfectionnées de 50 à 500 chevaux. — Chaudières à vapeur de toutes forces semi-tubulaires et autres. — Locomobiles. — Locomotives à voie normale pour embranchements particuliers, ou à voie étroite pour chantiers. — Plaques tournantes, etc. (14)

Tuilerie Mécanique

DE

SAINT-MOMELIN

par WATTEN (Nord)

A 4 KILOMÈTRES DE SAINT-OMER

TÉLÉPHONE 371

Société Anonyme. — Capital: 400,000 Francs

ADMINISTRATION ET BUREAUX:

17, RUE D'INKERMANN, 17, LILLE

TUILES A COULISSES EN TOUS GENRES

TUILE SPÉCIALE DITE MARINE

Pannes, Carreaux

TUYAUX DE DRAINAGE & A EMBOITEMENT

Briques creuses

CARREAUX DE TROTTOIRS

(20)

MATÉRIEL & ARTICLES INDUSTRIELS

COMMISSION • REPRÉSENTATION

Fernand PONETTE

24, Rue Philippe-de-Girard, 24

ROUBAIX

CHEMINÉES D'USINES EN BRIQUES SPÉCIALES

TUBES EN FER & ACIER A RECOUVREMENT
pour Mines et Chauffages à vapeur

PETIT CHEMIN DE FER A VOIE ÉTROITE

CHAUDIÈRES & MACHINES A VAPEUR

(13)

ÉLÉVATION & DISTRIBUTION D'EAU

— PAR LE —

“ COLIBRI ”

breveté s. g. d. g.

POMPE ASPIRANTE & FOULANTE

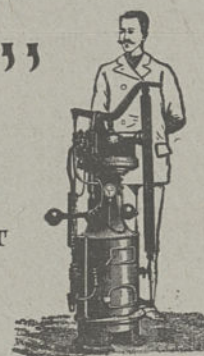
pour Alimentation de Réservoirs

FONCTIONNANT AUTOMATIQUEMENT

et supprimant tout travail de bras ou de moteur

GRANDE ÉCONOMIE D'INSTALLATION

et d'entretien



DEPLECHIN & FILS, Constructeurs, LILLE

(9)

— Renseignements sur demande —

ÉLÉVATEURS & TRANSPORTEURS

avec chaînes Simplex

SYSTÈME BAGSHAWE

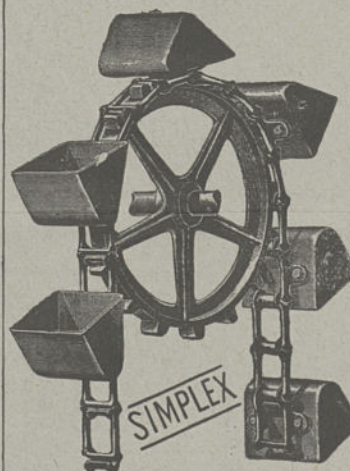
Brevetée S. G. D. G.

GOSETS TOLE D'ACIER

Vis d'Archimède

APPAREILS

POUR DÉCHARGER LES BATEAUX



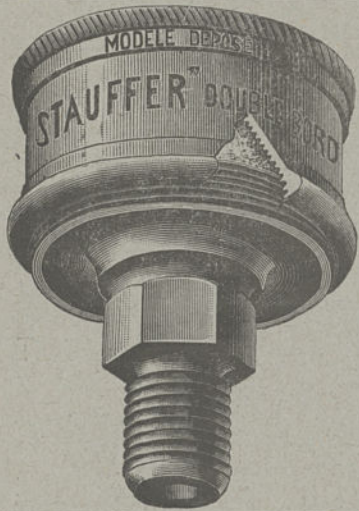
Marque déposée

BAGSHAWE AINÉ

INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR

PARIS, 43, Rue Lafayette, PARIS

(17)



WANNER & C^{ie}, PARIS

67, Avenue de la République, 67

Graisseur STAUFFER

ÉCONOMIE 90 %

8 Millions d'Applications

GRAISSEUR "AUTOMATE"

EXIGER LA MARQUE



** Première Fabrique

ET

Première Marque **

DE

GRAISSES CONSISTANTES

(19)

POMPES WORTHINGTON

BREVETÉES S. G. D. G.

Grand Prix Exposition Universelle Paris 1889

SIÈGE SOCIAL :

43, rue Lafayette
PARIS

WORTHINGTON



Marque déposée

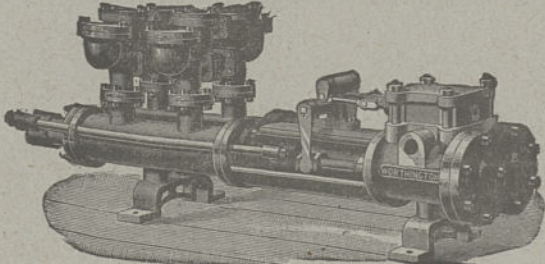
SUCCURSALE :

12, boul. du Nord
BRUXELLES

VOIR POMPE EN MARCHÉ
à l'adresse ci-dessus

POMPES POUR ÉPUISEMENTS
sondages, etc.

POMPES POUR TOUS SERVICES DES MINES, ETC.



110,000 Pompes Worthington en service

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES POMPES

WORTHINGTON

Capital : 2,000,000 de fr.

PRIX, CATALOGUES, DEVIS & DESSINS SUR DEMANDE

(22)

SOCIÉTÉ ANONYME

— DE —

Retorderie et Câblerie d'Hellemmes

CAPITAL : 800,000 FRANCS

Siège social :

A HELLEMES-LILLE

— NORD —

BREVET WILLIAM KENYON & SONS

(Contractors to H. M. Government), Fournisseurs de l'Amirauté Anglaise

CABLES EN COTON

pour Transmission de Force Motrice

CABLES & CORDAGES

pour la Marine, les Travaux Publics et l'Industrie

POUR RENSEIGNEMENTS

S'ADRESSER A M. GANDRILLE, INGÉNIEUR

72, Rue Mirabeau, FIVES-LILLE

(24)

ANCIENNE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ, Fondée en 1877

SOCIÉTÉ "L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE"

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1,650,000 FRANCS

Administration

27, RUE DE ROME

PARIS

Ateliers de Construction

250, RUE LECOURBE

DYNAMOS ET ÉLECTROMOTEURS

à courants continus et alternatifs, simples ou polyphasés

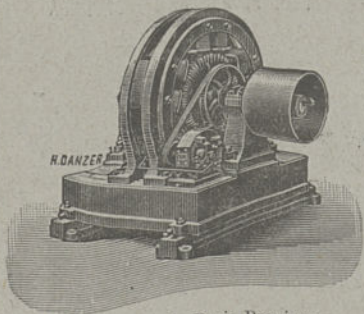
TRANSFORMATEURS E. LABOUR

Plus de 5 millions de watts en fonctionnement, de 1 à 30,000 volts.

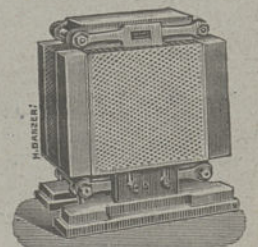
LOCOMOTIVES MINIÈRES

TREUILS, VENTILATEURS & POMPES ÉLECTRIQUES

Stations Centrales d'Electricité



Téléphone n° 528, 50. Paris-Provence.



Adresse télégraphique : LÉCLIQUE-PARIS.

(21)